LE SEUL JOURNAL FRANCAIS DE LA SASKATCHEWAN

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest

Le "Patriote" est lu chaque semaine par plus de 30,000 personnes

LE PATRIOTE DE L'OUEST



NOTRE FOI ! NOTRE LANGUE

BUREAU: 1303, 4ème Avenue Ouest
Prince-Albert, Sask.
TELEPHONE 2964

ABONNEMENT.
Un an, Canada $2.00
" " Etats-Unis $2.50
" " Europe $5.00

J.-N. JUTRAS, Administrateur

20ème Année

PRINCE-ALBERT, SASK., mercredi le 18 février 1931

..No 50

Vive la science

Ne nous reportons pas aux temps reculés des premiers missionnaires que les papes envoyèrent dans les Gaules, chez les Germains, dans les îles d'outre Manche. Ni même à saint François Xavier dans l'Asie orientale et le Japon. Ni même encore à ces religieux qui accompagnèrent Christophe Colomb, Cabot et Jacques Cartier.

Evoquons seulement le dix-neuvième siècle, alors que les Provencher et les Taché prirent des mois à atteindre la Rivière Rouge; lorsque les Thibeault, les Lacombe, les Vegreville, les Grandin, — *et combien d'autres!* — cheminaient péniblement, derrière la charrette à boeufs, à travers la prairie; lorsque les Faraud, les Clut, les Grouard et d'autres moins illustres *mais tout aussi méritants*, se risquaient pour la *première fois* sur les glaces polaires. Et, plus récemment, lorsque Mgr Charlebois, Mgr Turquetil et leurs héroïques compagnons s'aventurèrent jusque chez les Esquimaux.

* * *

Qui eût pensé alors, qui eût pensé il n'y a que très peu de temps qu'un jour viendrait, où, parlant dans une salle du vatican, le Souverain Pontife ferait entendre ici sa voix claire et résonnante, que ses suaves paroles de consolation et de charité arriveraient parfaitement distinctes jusque dans *nos contrées lointaines*? Voilà pourtant un fait accompli. A Prince-Albert, comme dans tous les autres pays du monde, nous avons eu le bonheur d'écouter une adresse prononcée à Rome par celui à qui le Sauveur a dit: Raffermis tes frères. *Vive la science!* qui a fourni au père commun des fidèles le moyen de réconforter de vive voix, au même moment, tout l'univers. Quelle exquise émotion nous en avons tous ressentie!

Nous savions bien que l'art, dans toutes ses branches, a toujours reçu l'encouragement et la protection du Saint-Siège. Nous savions bien que les découvreurs, comme Christophe Colomb, les inventeurs, comme Branly et Marconi, les savants, comme Pasteur, les écrivains respectueux de leur plume, comme Louis Veuillot, ont toujours été honorés de l'admiration et de l'amitié des papes. Mais nous n'avions jamais si nettement saisi le pourquoi qu'en lisant, dans les dépêches de Rome, ce mot de Pie XI parlant de la radiophonie: *Cette invention sert la gloire de Dieu, je l'utiliserai dans ce but.*

* * *

Le pinceau de Raphaël a exposé le dogme et fait revivre l'histoire de la religion avec plus d'art que n'a écrit la plume de Chateaubriand. La majesté des temples que nous devons à des génies comme Bramante et Michel-Ange, contribue peut-être plus à élever les âmes vers Dieu que l'incomparable éloquence de Bossuet. Nous savons tous comment l'inspiration musicale de Mozart et de Gounod, par exemple, nous saisit et nous imprime des sentiments bien au-dessus des tendances de la matière.

C'est parce que la peinture, la musique, la littérature, l'architecture, la sculpture peuvent ennoblir le coeur humain et rendre la beauté de la foi plus attirante, que les papes en ont toujours été ardents promoteurs. C'est parce que les découvertes ont étendu le règne de Dieu, que les inventions peuvent soulager nos misères, que les progrès de la science apportent de nouvelles preuves à la vérité; c'est pour toutes ces raisons que les succès de l'artiste et du savant ne reçoivent de nulle part de plus enthousiastes applaudissements que du Saint-Siège.

De même que l'imprimerie fut de bonne heure le véhicule de la parole évangélique, de même que la vapeur, — et maintenant quelquefois l'aviation, — fut vite utilisée dans le ministère; ainsi, le Souverain Pontife veut mettre au service de la prédication la récente et merveilleuse invention de la radiophonie, pour que, littéralement, sa voix parcourt toute la terre et retentisse jusqu'aux extrémités du monde.

* * *

Vive la science! qui a fait retentir jusque dans le coeur du petit missionnaire, isolé dans une réserve indienne de l'Amérique septentrionale ou dans une hutte de la Cafrerie, la voix paternelle du *Pape des Missions*. Dans la patrie lointaine, à laquelle l'attachent des liens peut-être plus serrés que s'il ne l'avait pas quittée, ses proches et les âmes apostoliques chantent ses gloires, font valoir ses mérites. Mais lui, le missionnaire, dans sa masure et dans sa pauvre chapelle, n'est-il pas quelquefois sous l'impression de l'oubli?

* * *

Aussi, quelle joie, que le pape, en cette circonstance solennelle et unique dans l'histoire, se soit adressé non seulement aux grands du siècle et de l'Eglise, aux riches et aux pauvres, aux patrons et aux ouvriers, aux catholiques et à ceux qui ne le sont pas, aux affligés et à ceux qui gémissent sous la persécution; mais qu'il ait eu une pensée particulière et des paroles si tendres pour l'éclaireur de l'armée chrétienne! Qu'il a fait bon, au pays du grand silence blanc, sentir battre près de soi le coeur du pape! Qu'il a fait bon entendre les accents de la voix infaillible! Oh! combien il avait raison cet évêque missionnaire dans les tropiques (Mgr Bonjean), qui disait au Concile du Vatican: *L'infaillibilité de Pierre est le besoin , non pas l'épouvante de l'humanité.*

J. TAVERNIER, O. M. I.

Importante décision de la Cour suprême

Le 16 février, la Cour suprême du Canada a déclaré *ultra vires* certaines provisions du *Marketing Act* de la Colombie britannique pour réglementer la mise des fruits et légumes sur le marché hors de la province.

La décision serait basée sur le principe que, d'après l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, la question des relations commerciales avec un pouvoir extérieur n'est pas l'affaire des provinces, mais du fédéral.

Il semble que si cette décision est maintenue, la législature de la Saskatchewan n'aura pas le droit, même avec l'assentiment du peuple, de passer une loi mettant en vigueur le *Pool* cent pour cent.

Ghandi chez Lord Irwin

New Delhi (Inde). — Mahatma Gandhi a eu une entrevue de quatre heures avec Lord Irwin qui, semble-t-il, aura d'heureux résultats, au dire de Gandhi.

"Je suis satisfat, voire même optimiste, dit ce dernier.

Irwin promet une amnistie aux prisonniers et une enquête sur les agissements de la police, si Gandhi veut faire cesser la campagne de désobéissance.

La voix du Pape irradiée dans le monde entier

L'inauguration de la station de radiophonie de la Cité Vaticane — L'allocution de S. S. Pie XI — traduite en plusieurs langues — Le sénateur Marconi créé Académicien — Une plaque commémorative.

Cité vaticane. — L'inauguration *officielle* de la nouvelle station de radiophonie de la Cité vaticane a *eu lieu le mardi 12 courant* par S. S. Pie XI. Cette cérémonie a coïncidé avec la commémoration du neuvième anniversaire du couronnement du Souverain Pontife.

Sa Sainteté *arriva à la station* à 10 heures 30. Il se rendit immédiatement à la chambre des machines pour mettre en marche les moteurs actionnant le transmetteur. Après quoi il se rendit à la chambre de transmission pour mettre le transmission pour mettre le transmetteur en marche. *Alors il envoya par* télégraphie les lettres d'appel du poste HJV.

Le sénateur Marconi annonça ensuite en italien, en anglais et en français du transmetteur l'arrivée du Pape dans la chambre d'amplification. Le sénateur italien prononça ensuite une brève allocution en italien et en anglais.

A 10 heures 45, le Souverain Pontife *parla en* latin de la chambre de transmission.

Le Saint-Père partit ensuite et se rendit, en automobile, à l'Académie des Sciences, le R. P. Gianfranceschi, le marquis Marconi et Sa Sainteté Pie XI prirent la parole.

ALLOCUTION DE M. MARCONI

"C'est un très grand honneur pour moi, dit-il, de vous dire que dans quelques instants, le Souverain Pontife, S. S. le Pape Pie XI inaugurera le poste radiophonique de la Cité vaticane.

"Les ondes hertziennes porteront sa parole à tous les coins de la terre. Il y a vingt siècles que la Pape communique sa parole divine au monde entier, mais c'est la première fois dans l'histoire du monde que sa voix sera entendue simultanément dans toutes les parties du *monde*.

"Avec le secours du Dieu tout-puissant *qui met à notre* disposition les forces mystérieuses de la nature, j'ai réussi à fabriquer l'instrument qui donnera la foi au monde entier et la consolation d'entendre le Père commun de tous les fidèles.

"Très Saint-Père, j'ai aujourd'hui le grand honneur de vous consacrer mon oeuvre.

"Votre consécration en est le parachèvement. Faites, Très Saint-Père, *que votre voix* retentisse dans l'univers entier."

TEXTE DU DISCOURS DU TRES SAINT PERE

Voici la traduction du texte du discours prononcé par le Souverain Pontife, à l'occasion de l'inauguration de son poste de radio.

"A toute créature,

"Nous, de par les desseins élevés de Dieu, successeur du Prince des Apôtres, celui dont la *doctrine* et la prédication sont destinées par commandement divin à tous les *peuples et à toutes les créatures* qui pouvons pour la première fois nous servir de l'admirable invention de Marconi ici, Nous Nous adressons d'abord à toutes les choses et à tous les hommes, leur parlant *comme suit*, avec les *paroles* mêmes de la Sainte Ecriture: Ecoutez, ô cieux, ce que je vais dire, et écoutez, ô terre, les paroles de *ma bouche*. Ecoutez, tout le monde, prêtez tous l'oreille, vous qui habitez le globe, unis vers une même fin, tant riches que pauvres. Ecoutez, ô îles, et écoutez, ô peuples éloignés.

A DIEU — et que ce soit Notre première parole — gloire à Dieu dans le ciel et paix sur terre aux hommes de bonne volonté.

"Gloire à Dieu qui de nos jours accorde aux hommes le pouvoir de faire *entendre leurs paroles* jusqu'aux confins de la terre, et paix sur terre, où Nous sommes représentant de ce divin Jésus Rédemp-

(Suite à la page 3)

POLITIQUE PROVINCIALE.

Sous la coupole législative

Le Budget

REGINA. — En présentant son budget à la législature, le mardi 10 février, l'Hon. H. McConnell, trésorier provincial, fit un discours de près d'une heure. Il passa en revue les conditions économiques dont souffre la province.

D'après M. McConnell, les districts qui ont été les plus éprouvés sont ceux qui s'adonnent presqu'exclusivement à la culture du blé. En conséquence, dit-il, c'est le devoir du gouvernement de donner au fermier tout l'encouragement possible pour que, là où la chose est faisable, le fermier garde *assez d'animaux pour se suffire en* lait, beurre, crème, oeufs et viande. Il n'y a pas à nier que la province passe par la plus terrible crise de son histoire. Mais elle en sortira pour entrer dans une époque de *bonheur et de prospérité*. A cette fin, il faut aujourd'hui pratiquer la plus stricte économie; et tous les efforts du gouvernement doivent *s'exercer en vue de restaurer notre* grande industrie agricole.

SECOURS DU FEDERAL

Quand les conditions redeviendront normales en Canada, dit le trésorier provincial, les provinces devraient recevoir leur quote-part des revenus qui s'en vont aujourd'hui à Ottawa. De plus, le gouvernement fédéral devrait assumer en plus grande partie, ou entièrement la charge des divers services, tels que la pension des vieillards et la construction et l'entretien des principales grandes routes. Le T. Hon. R.-B. Bennett a déjà promis qu'à l'avenir le *gouvernement fédéral contribuera plus largement* aux pensions des vieillards.

Autrefois, les provinces avaient habituellement un surplus. Maintenant les recettes n'ayant pas augmenté en proportion des dépenses, c'est le contraire. Et ici, l'Hon. Mc Connell énuméra les diverses méthodes suggérées pour que les provinces puissent mettre la balance du bon côté.

LE GOUVERNEMENT ET LE *POOL*

Dans son discours sur le budget, l'Hon. McConnell rappela qu'à la dernière session, un Acte fut passé garantissant aux banques toute perte résultant de leurs avances pour financer le *Pool* du blé. Pour se protéger, le gouvernement a reçu des hypothèques sur les propriétés du *Pool*: bâtisses, terres, élévateurs. Le tout s'élevant à une valeur de $ 17 455 190.64. Contre cela, le gouvernement a garanti aux banques en faveur du *Pool* la somme de $ 12 400 000.

C'est l'opinion de M. McConnell, du gouvernement et des chefs du *Pool*, que ce dernier fera honneur à ses affaires et n'aura pas de difficulté à régler avec les banques *sans que la province soit perdante.*

VOIES FERREES INDUSTRIE

M. McConnell parla de l'extension de nos voies ferrées durant 1930. Le Canadien Pacifique a allongé ses lignes de 179 milles, dont celle de Lanigan à Prince-Albert. Et le Canadien National, de 399 milles.

Les taux du *Crow's Nest Pass* s'appliqueront à la ligne de la Baie d'Hudson: ce qui sauvera annuellement des millions aux fermiers. Un élévateur se construit à Churchill pour manier la récolte 1932.

Une des meilleures preuves que *la province est sûre de l'avenir est* l'activité des constructions. Durant *l'année il a été donné pour $ 27 361 300 de permis de construire.*

L'année 1930 a été remarquable pour notre industrie de soude de sulfate. Nos quatre usines en ont produit durant l'année 32 711 tonnes ($ 406 500) contre $ 018 ($ 64-112) en 1929.

Nos mines de charbon à Souris donnent de belles espérances, et le gouvernement fait tout en son pou-

(Suite à la page 5)

ASSEMBLEE ANNUELLE DE La Bonne Presse Limited

L'assemblée annuelle des actionnaires de la BONNE PRESSE Limited, qui imprime le "Patriote de l'Ouest", s'est tenue dans ses bureaux à Prince-Albert à 8 heures du soir, le 11 février.

Après l'élection du président du meeting, la lecture des minutes et l'expression de regret et de sympathie, à propos de la mort du docteur Langlois, ex-président des directeurs, et de madame W. A. Legault, épouse d'un des directeurs, on procéda à la lecture et à l'étude du rapport financier, déposé devant la réunion par M. J. N. Jutras, gérant. Suivit une longue discussion sur l'état de la Bonne Presse et les projets pour l'année 1931.

Vint ensuite l'élection des nouveaux directeurs, avec le résultat que les messieurs ci-dessous nommés forment maintenant le bureau.

M. Raymond Denis, président; M. W A. Legault, vice-président; M. J A. Beliveau, secrétaire; J. N. Jutras, trésorier. Les autres directeurs sont: Mgr Maillard; Mgr Bourdel; messieurs Breton; Jaspard; Valade; Morin; le R. P. Jan.

Nouvelles

Saskatoon refuse le gaz

Les citoyens de Saskatoon ont refusé par le résultat d'un plébiscite, le 16 février, d'accorder à la compagnie *Tri-Cities Utilities* une charte l'autorisant à vendre du gaz à la ville durant 30 ans. *Le gaz* devait être amené de l'Alberta au moyen de tuyaux.

Alors *qu'il fallait* deux tiers des voix, le projet n'en a obtenu que 2 645 contre 2 827.

x

Les chercheurs d'or

Calgary (Alberta). — Des tourbillons de neige descendus des cimes des Rocheuses ont causé une panique parmi les 400 chercheurs *d'or aventurés dans la vallée Livingstone*. Approvisionnés pour un jour, les prospecteurs ont dû retraiter vers Nanton et Stanley.

On n'a pas encore reçu d'échantillons dorés du rivage de la rivière Livingstone. Tout de même, des quartz ont été expédiés à Vancouver et Denver (Colorado).

Les recherches *dans les régions* de Savannah Creek n'ont pas coloré les bassines.

x

LA TETE DE WEBB

Le lieutenant-colonel Ralph-H.-Webb, maire de Winnipeg, qui, en *maintes occasions*, a dénoncé les activités communistes au Canada, *a été menacé de mort.*

Parlant à Saint-Boniface, le colonel Webb a dit qu'il avait reçu *une lettre d'un communiste de* Toronto, dans laquelle se trouvait cette phrase: "Vous serez fusillé— "You'll be shot to death."

"*Je reçois ces menaces de temps* à autre, par la poste, de vive voix *ou dans les regards; mais je ne* m'en préoccupe pas. C'est tout simplement de l'arrogance poltronne", ajouta-t-il.

Dans ses visites à travers les principales villes du Canada, à diverses reprises, il a attiré l'attention du public sur les agitateurs de la Russie rouge et pressé les autorités de prendre des mesures drastiques contre ce fléau.

x

Grenville et Hamilton élisent deux conservateurs

Toronto. — Les deux élections *complémentaires de Grenville et de* Hamilton-ouest (Ontario) ont élu des conservateurs.

Les libéraux ont réduit de beaucoup la majorité conservatrice des années précédentes.

Argue Martin n'a triomphé de son adversaire libéral, le capitaine Elmore Philpott, que par 384 voix, alors qu'en 1929 il était élu par 4 763 de majorité dans Hamilton.

Dans Grenville, James A. Sanderson a défait Percy-N. Bernard, libéral, par une majorité de 1 476 contre 3 385 en 1929.

Rien n'est changé dans la position des partis à la législature ontarienne.

Les Activités de l'A. C. F. C.

PRUD'HOMME.

Voici les noms des membres du comité paroissial pour l'année 1931: président, M. Théodore Gauthier; vice-président, M. Simplice Baudet; secrétaire, M. l'abbé Baudoux; trésorier, M. Marcel Chandonnel; directeurs: MM. Donat Baril, Aimé Masson, Ernest Marcotte et Emile Préfontaine.

CONTRIBUTIONS REÇUES.

Wauchope, $ 14; Delmas, $ 60; C'est du pain sur la planche pour quelque temps. Nos plus sincères remerciements aux officiers de ces deux comités paroissiaux.

COMMISSAIRES.

Si vous n'avez pas encore engagé votre institutrice pour le présent terme, vous pouvez vous adresser à notre secrétariat, à Vonda (Saskatchewan). Il nous reste encore plusieurs noms d'institutrices qui ne sont pas encore placées.

CARLTON.

Une soirée organisée par le comité paroissial a eu lieu jeudi dernier, le 12. Le président général de l'A. C. F. C., M. Raymond Denis, s'y est rendu et y a donné une conférence. Nous en reparlerons.

BON A SAVOIR.

Les commissions scolaires qui s'adressent à nous pour avoir des institutrices *ont ordinairement* la bonne habitude de nous dire le salaire qu'elles comptent payer. Il arrive parfois que le salaire indiqué soit indifféremment de tant par année ou de tant par mois. Ainsi il y a quelque temps, une commission scolaire offrait un salaire de $1 000 par année, ou de $ 100 par mois.

Sait-on bien qu'il y a une différence de $ 200 dans le salaire d'une année selon que l'institutrice choisira de s'engager à $ 1 000 par année, ou bien à $ 100 par mois? Sait-on qu'avec un salaire de $ 100 par mois, une institutrice se fait $ 1 200 par an?

Voyez l'article 195 (1), 2ème paragraphe, de la Loi des Ecoles, p. 63. Il y est dit clairement que si l'institutrice est engagée à tant par mois, le salaire de l'année doit être considéré comme étant douze fois ce salaire mensuel.

Il est donc préférable, dans les contrats d'engagement d'institutrices, de toujours indiquer le salaire par année. C'est plus clair, et cela ne peut que contribuer aux bonnes relations qui doivent exister entre commissaires et institutrices. Les bons comptes font les bons amis.

CONGRES ET COMMISSAIRES.

Cette semaine, les 17, 18 et 19, a lieu à Moose-Jaw le congrès annuel de la *Saskatchewan School Trustees' Association* (ne pas confondre avec la *Catholic School Trustees'*, notre alliée, et notre propre Association de commissaires d'école franco-canadiens).

Tous ceux qui le peuvent feront bien de suivre, dans les journaux anglais, les rapports de cet important congrès.

INSTITUTEURS.

Lire à la page 3 un deuxième article se rapportant au prochain concours de français.

La situation dans l'Ouest

Les reproches que l'on fait aux cultivateurs — Culture des grains et culture mixte — Une deuxième lettre de M. Raymond Denis.

Voici la deuxième lettre de M. Raymond Denis au "Devoir" sur la situation dans l'Ouest.

Si les fermiers, au cours de la crise qu'ils subissent, ne reçoivent pas des pouvoir publics la protection à laquelle ils croient avoir droit, ils doivent au moins convenir qu'on leur prodigue très généreusement les conseils et les reproches.

Des experts en chambre, dont beaucoup auraient quelque difficulté à reconnaître un champ de seigle d'un champ de blé, leur enseignent la façon de procéder pour placer leurs fermes sur une base payante.

C'est ainsi qu'on nous reproche de nous être trop spécialisés dans la culture des grains et d'avoir négligé une culture mixte qui nous aurait, paraît-il, mis à l'abri des surprises douloureuses que nous éprouvons actellement.

Qu'il y ait une fond de vérité dans cette assertion, je ne songe pas à le nier; et j'admets volontiers qu'il n'y a guère d'excuse pour un fermier qui est obligé d'acheter des oeufs, du beurre, de la viande ou des légumes, parce que ce sont des denrées qui peuvent et qui doivent en temps ordinaire, se produire sur la ferme. Je crois d'ailleurs pouvoir affirmer que l'immense majorité de *nos fermiers a compris ceci depuis* longtemps. Seuls quelques fermiers du Sud ou du Centre, qui se trouvent dans les zones sèches et éprouvent quelque difficulté pour se procurer de l'eau et du fourrage, *en agissent autrement.*

Mais il faut reconnaître que la culture mixte est presque une impossibilité dans une vaste partie du sud et du centre de la Saskatchewan aussi bien que dans le sud de l'Alberta, à cause du manque de pâturage et d'eau. Dans ces régions se trouvent nos meilleures terres à blé, mais les sécheresses qui y sévissent parfois, constituent un obstacle presque insurmontable à toute autre culture que celle des grains.

Admettons d'ailleurs que la culture mixte, possible au Manitoba et sur de vastes étendues en Saskatchewan comme en Alberta, le soit partout, et que nos fermiers l'adoptent d'une façon intensive, est-on sûr de trouver des marchés suffisamment rémunérateurs pour les produits de cette culture?

J'ai déjà indiqué au cours d'un précédent article les prix que nous recevons actuellement pour nos a-

(Suite à la page 2.)

Solution de la crise

(Suite)

Prêter de l'argent aux fermiers n'est cependant pas une solution à la crise, c'est seulement un palliatif *nécessaire. Il est indispensable avant tout que le fermier puisse vivre des produits de sa ferme.* C'est pourquoi les nouveaux systèmes de prêts que prépare le gouvernement fédéral ne peuvent suffire: ils paraissent tout d'abord une plaisanterie: comme si nous n'avions pas assez de compagnies de prêts! Mais ils sont utiles, car les *compagnies de prêts ne prêtent qu'aux* riches et les autres ont aussi besoin d'emprunts. Mais aussi, que le gouvernement sache que ces emprunts seront payés seulement quand le fermier pourra vivre de sa récolte.

L'ouvrage donné par le gouvernement aux sans travail est aussi un palliatif insuffisant quoique nécessaire. Il est même dangereux de *le continuer longtemps. Qui paiera* ces emprunts faits par les gouvernements pour de grands chemins plus ou moins nécessaires? Le fermier toujours, s'il n'a pas encore été expulsé de sa terre. On dirait que c'est au parti qui nous taxera le plus fort pour occuper un tas de gens qui *s'engouffrent dans les villes* parce que la ferme ne peut plus les nourrir. Quand un parti a fait faire beaucoup de chemins, dont les contracteurs sont ses amis politiques, il semble s'en glorifier même si c'est l'argent du fermier pauvre et tenace qui paie pour que vive le citadin qui souvent devrait être sur la ferme aussi. Le meilleur gouvernement serait celui qui ne ferait aucun travail non nécessaire et prendrait des mesures pour que *le fermier reste sur ses terres et* puisse y vivre.

Et ceci m'amène à l'article 8 qui demande que le gouvernement rétablisse l'équilibre entre la ville et la campagne; celle-ci devrait avoir les deux tiers de la population. Elle *n'a qu'un tiers*, car beaucoup vivent *dans les villages*; et les cités et villes comptent beaucoup plus de la moitié de la population canadienne. *Pourquoi ne compte-t-on* pas les villageois avec les citadins, dans les recensements? Ils vivent eux aussi à même les fermiers en faisant tant pour cent sur lui, ab-

Suite à la page 2

UN PROPHETE

Il paraît que nous avons quelque part au Canada un prophète. Nous avons entendu dire qu'il s'en trouvait quelques-uns dans nos différentes maisons d'aliénés, mais nous ignorions qu'il y en a encore un en liberté.

Comment se fait-il que cet illustre personnage ne soit encore que directeur d'une toute petite feuille minuscule de Montréal? C'est ce qu'on ne m'explique pas. Il faut probablement en accuser l'intelligence bornée des hommes qui ne leur permet pas de se hisser au niveau des hauteurs où plane le prophète.

La feuille du personnage en question, dans un numéro du mois de décembre, mentionne une lettre écrite par moi et publiée dans le *Devoir* du 31 janvier suivant. Voilà ce qui dépasse les bornes de la clairvoyance. C'est de la seconde vue. Un mois avant que cette lettre ne soit écrite, déjà il la prévoyait et en connaissait les termes; il la citait dans son journal. C'est réellement miraculeux.

La même feuille a prophétisé, il y a vingt ans, affirme-t-elle, la crise financière que traverse actuellement l'Ouest: crise qu'il y a deux ans personne, parmi les simples mortels, ne prévoyait. Elle fut la seule à l'avoir prévue, elle fut la seule à vouloir en préserver la province de Québec. Quel génie! Et dire que M. Bégin, son brillant directeur, n'est pas encore ministre, pas seulement député! Hélas! il n'est pas même connu!

Il attaque feu l'abbé Bérubé, coupable d'avoir abusé de l'hospitalité de la province de Québec, où il était né et avait passé la plus grande partie de sa vie. Il attaque le *Devoir*, qu'il accuse de ménager la chèvre et le chou. Et enfin il m'attaque, oh! élégamment, courtoisement, avec toute la délicatesse qui caractérise le nouveau "Prophète."

Il mentionne même mes pieds. Le brave garçon, que lui ont-ils fait, mes pieds? Ils ne sont jamais entrés en contact avec une partie quelconque de son individu. Pour mieux me pulvériser, il ne trouve plus d'épithètes suffisantes dans la langue française, et il est obligé d'avoir recours aux richesses de la langue anglaise.

J'aurais quand même cru le répertoire français du prophète plus complet. Ce doit être humiliant que d'être obligé de se servir de la langue anglaise, pour ce Don Quichotte, champion d'un patriotisme tout local qui ne dépasse guère les rives du Saint-Laurent.

Car M. Bégin est lui aussi sécessionniste, tout comme certains fermiers de l'Ouest. Sa Ligue des patriotes réclame une Confédération dont ferait partie Québec et les Provinces maritimes, tout comme nos sécessionnistes réclament une Confédération dont feraient parties la Colombie anglaise et les provinces de l'Ouest.

Entre nos agitateurs et M. Bégin ne se trouve que l'Ontario, dont personne ne veut. C'est d'ailleurs une bagatelle: à peine trois millions d'habitants. Nul doute que si l'on pouvait provoquer une entrevue entre nos sécessionnistes de l'Ouest et notre prophète, ils n'en arrivent bien vite à un parfait accord. Les uns et les autres semblent avoir une parfaite habitude de mettre les pieds dans les plats, style Bégin, et de prendre des vessies pour des lanternes encore style Bégin. C'est-à-dire qu'ils ont trop de ressemblance pour ne pas se comprendre et s'entendre, d'autant plus qu'avec la tendance qu'a M. Bégin de se servir de la langue anglaise pour rendre ses impressions intimes, l'entente se trouvera singulièrement facilitée.

L'ami qui me fait parvenir ce numéro spécial me demande de répondre aux arguments de M. Bégin. Je voudrais bien savoir quand on a vu des arguments dans la prose de ce monsieur. Des gros mots, oui, mais jamais d'arguments. C'est là le genre d'esprit spécial du prophète. On lit et on hausse les épaules en murmurant: "Seigneur, il faut bien lui pardonner, il ne sait pas ce qu'il fait."

Raymond DENIS.

LA SITUATION DANS L'OUEST

(Suite de la première page)

nimaux, pour nos volailles, pour nos oeufs, pour notre beurre. Que seront ces prix si la production se multiplie par 10 ou par 20?

Notre marché le plus avantageux pour la vente des animaux était celui des Etats-Unis. Il nous est maintenant à peu près fermé par des droits de douane presque prohibitifs. Durant l'année 1928-1929 nous y expédiions près de 250,000 têtes de bêtes à cornes. En 1929-30, cette exportation tombait à 88,000 têtes, par suite du nouveau tarif américain qui entrait en vigueur en juin ou juillet, et depuis cette époque l'expédition de nos animaux vers le sud continue à décliner.

Il nous reste, il est vrai, le marché anglais. Il ne semble pas très prometteur pour nous. Les frais de transport de Prince-Albert ou de Gravelbourg à Liverpool constituent un sérieux obstacle à une exportation avantageuse; et il se produit au cours d'un voyage qui dure deux ou trois semaines, une perte de poids appréciable qui entraine une diminution sérieuse du prix de vente.

Nous avons à lutter sur ce marché avec l'Argentine, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et d'autres pays à climat tempéré, où les animaux, le plus souvent, restent dehors tout l'hiver et peuvent être mis sur les marchés européens à un coût moindre que les nôtres dont l'hivernage coûte cher.

Ce sont là des problèmes qui valent la peine d'être étudiés avant de précipiter nos fermiers vers un genre de culture qui pourrait bien leur causer des déceptions cuisantes.

Le marché anglais, pour le moment, n'existe pratiquement pas pour nous, et c'est juste si en 1930, 5,200 têtes d'animaux y furent expédiées de Montréal. Ce marché fut, il est vrai, plus important, il y a quelques années, et en 1925, nous y expédiâmes près de 53,000 bêtes à cornes; mais les fermiers de l'Ouest se souviennent encore des bas prix qu'ils reçurent pour leurs animaux à cette époque. C'est-à-dire que le marché anglais, à cause de circonstances incontrôlables, ne nous a jamais valu jusqu'ici des prix rémunérateurs pour nos animaux, et l'on n'aperçoit rien à l'horizon de nature à modifier cet état de choses, à moins que ce ne soit l'expédition par le chemin de fer de la Baie d'Hudson, qui n'est encore qu'à l'état d'expérience.

Ce qui est vrai des bêtes à cornes, l'est également du marché des porcs. C'est le seul qui, jusqu'à présent, ait échappé à la dégringolade générale des prix. La raison en est que nous n'exportons pas. Le marché local suffit à absorber la production, mais du moment où nous aurons à exporter, nous assisterons, sans aucun doute, à un effondrement des prix, et ceci ne tardera pas, parce que nos fermiers, encouragés par la bonne tenue des marchés, donnent à cet élevage cette année une place spéciale.

Les prix reçus par nos fermiers pour la vente de leurs oeufs, de leurs volailles ou de leur beurre, sont déjà considérés comme inférieurs au coût de la production Que seront ces prix si le volume de la production augmente considérablement?

Aux Etats-Unis, le département d'agriculture a jugé bon de pousser un cri d'alarme, et d'inviter les fermiers à réduire le nombre de leurs vaches laitières, pour éviter une surproduction dangereuse.

C'est à cause de ces nombreuses incertitudes que des professeurs d'agriculture, et notamment le doyen du collège d'agriculture d'Edmonton, recommandent aux fermiers de ne pas se laisser influencer par les avis qui leur viennent d'un peu partout, une surproduction étant aussi à craindre dans ce domaine que dans celui de la culture des grains.

Il serait peut-être avantageux pour l'Ouest d'accorder à la culture mixte une place plus large; mais avant de nous précipiter dans cette voie, il faudrait avoir la certitude de trouver les marchés nécessaires à des prix raisonnables. Sinon, l'on n'aura fait qu'aggraver la situation, dans ce sens que la diminution des prix causées par une surproduction atteindrait les fermiers de Québec et d'Ontario autant que ceux de l'Ouest.

Pour les fermiers de l'Est, il serait infiniment préférable que l'Ouest continue à cultiver du blé, alors qu'eux n'en produisent pas plutôt que de contribuer à l'effondrement des prix de denrées agricoles qui assurent leur vie.

Il semble donc qu'il faille y regarder à deux fois avant de reprocher à l'Ouest d'avoir négligé la culture mixte. En ce faisant, nos fermiers de l'Ouest ont rendu a ceux de l'Est un signalé service.

On nous critique aussi très fortement, on critique le "Pool" pour avoir, dit-on, refusé de vendre notre récolte de 1929 à un prix avantageux, maladresse qui aurait largement contribué à causer la crise actuelle, ou tout au moins, l'aurait singulièrement aggravée.

On nous accuse d'avoir spéculé. Il est bien facile de critiquer, mais ce n'est pas à ceux qui ont perdu des millions dans le krach de la Bourse de New-York et dans la baisse générale des valeurs qu'il appartient de nous jeter la première pierre.

Je soutiens d'ailleurs que ce n'est pas spéculer que d'essayer de vendre sa récolte le plus avantageusement possible. Avant de nous condamner, il serait bon de ce rappeler que les fermiers ne firent que suivre les conseils qui leur furent donnés par bien du monde, mais plus spécialement par les gérants de banque qui leur prodiguèrent maints avis en ce sens; comme plusieurs des présidents des banques appuyèrent la conduite du *Pool*.

Le Canada avait une récolte inférieure de 250 millions de minots à celle de 1928 qui s'était très bien vendue. L'Argentine n'avait qu'une récolte déficitaire, atteignant à peine 50 p.c., de celle de l'année précédente. Il en était ainsi de l'Australie. Les Etats-Unis accusaient également un rendement inférieur de 100 millions de minots à celui de 1928? C'est-à-dire que la récolte de 1929, dans les quatre principaux pays exportateurs, était inférieure de 550 millions de minots environ comparée à celle de 1928. Qui donc, dans ces conditions, aurait pu prédire un effondrement des cours, effondrement d'ailleurs qu'aucun économiste n'a pu encore expliquer de façon plausible?

Nous faisons aujourd'hui notre *mea culpa*, mais nous demeurons convaincus que si nous eussions mis notre blé sur le marché à l'automne, nous n'aurions fait que hâter la crise. Le marché, incapable d'absorber les offres, serait tombé plus tôt.

En ce qui concerne les reproches d'extravagance qui nous sont faits, il y a là, comme dans tous les reproches de cette nature, du vrai et du faux.

Toutes les périodes de prospérité entrainent des abus, abus qui ont dû se produire à des degrés divers dans l'Est comme dans l'Ouest, et dont nos fermiers n'ont pas le monopole.

Les voyages en Californie et les automobiles de luxe sont plus rares qu'on ne le suppose. Pour un fermier qui s'est permis un voyage de plaisir, il en est bien dix qui ne sont jamais sortis de chez eux et l'on ne saurait taxer d'extravagance le fait, pour une famille, d'aller visiter le pays natal après vingt ans d'absence, comme beaucoup des nôtres l'ont fait au cours de nos voyages de Survivance.

La plupart de nos fermiers ont des automobiles, il est vrai, mais si l'on tient compte des distances considérables que nous avons à parcourir, l'on conviendra que l'auto est devenue presque une nécessité. Il ne serait pas juste d'ailleurs de demander à nos fermiers de se priver de tous les conforts de la vie moderne pour en faire l'apanage exclusif des villes. On n'arriverait qu'à faire perdre à nos jeunes gens le goût de la campagne.

Quant à ceux qui ont jugé bon de payer $1500 à $2000 pour une automobile luxueuse, ils paient actellement le prix de leurs erreurs. Si la dépression actuelle peut nous servir de leçon, et nous enseigner la prudence pour l'avenir, elle aura servi à quelque chose; mais il ne faudrait pas laisser mourir le malade sous prétexte de lui apprendre à vivre, et il semble bien que c'est ce que l'on se dispose à faire avec le fermier de l'Ouest.

Raymond DENIS.

x

Solution

Suite de la première page

solument comme les habitants des villes. Des nuées d'agents, surintendants, distributeurs et collecteurs peuplent ces villes et villages. Avant que chacun ait pris son pour centage, les produits reviennent hors de prix au consommateur, et le producteur, lui aussi, doit passer par leur intermédiaire et se laisser piller. Ainsi le minot de blé se vend dix fois moins sous forme de blé que sous forme de pain. Le producteur n'en peut plus de ces abus. Que les gouvernements cherchent à placer sur des *homesteads* le surplus des villes en leur aidant à se livrer à une culture mixte où ils pourront au moins produire de quoi manger, sans encombrer le marché de produits qui ne se vendent pas. En attendant, il est nécessaire de faire faire des travaux réellement utiles. Défricher partiellement certains *homesteads* serait mieux que de faire de grands chemins pour les touristes américains assoiffés.

Si la paille était gardée pendant trois ans, le fermier pourrait braver plusieurs mauvaises années, car ses animaux pourraient à la rigueur vivre de cette paille. Il peut toujours avoir des tournesols hachés et mêlés à la paille et ce fourrage est bon et durable. Le trèfle d'odeur pousse bien d'ordinaire et on a de l'eau presque partout. Donc on peut faire de la culture mixte dans la plus sèche des prairies. Mais beaucoup ne s'y mettront pas sans y être obligés et le gouvernement, qui vient à leur secours, peut les y obliger afin de les protéger contre leur imprévoyance et leurs dettes. Qu'ils soient contraints d'avoir un certain nombre de vaches, de moutons, de cochons, de poules, un jardin, et de les utiliser, sous la surveillance d'inspecteurs, après que le même gouvernement leur aura montré la nécessité et la possibilité de la culture mixte. Beaucoup s'y mettront alors. Celle-ci aura pour but, non d'encombrer le marché, mais de fournir au fermier de quoi vivre.

Il est indispensable de voir à ce que nos fermiers ne perdent pas leurs terres en attendant, et des bureaux d'ajustement devraient être établis dans tous les districts judiciaires avec pleins pouvoirs pour empêcher les compagnies de déposséder les fermiers. Ceux-ci seront amenés à se défendre bientôt contre la saisie avec des moyens qui étonneront nos placides gouvernants. Il vaut mieux les défendre par des moyens légaux. A quoi servira une terre saisie par une compagnie? Et comme ce danger est universel dans l'Ouest, les gouvernements doivent y voir, et vite. Un ajustement est mieux qu'un moratorium et qu'une révolution. Il peut protéger les intérêts légitimes de la compagnie de prêts, tout en permettant au débiteur de vivre. On triomphe de ce que personne maintenant ne peut être emprisonné pour dettes, et on ne s'aperçoit pas qu'un fermier chassé de la ferme qu'il a créée avec sa famille, c'est lui faire désirer la prison et le conduire au désespoir.

Les esclaves, qu'on plaint tant, avaient de quoi manger et savaient qu'ils en auraient toujours, qu'on ne les chasserait pas des terres où ils vivaient, ni leurs familles. Veut-on nous faire regretter la liberté?

La spéculation à la Bourse des grains de Winnipeg a des inconvénients. Mais on ne peut supprimer le commerce des grains plus qu'un autre commerce. Si on défendait de vendre à ceux qui n'ont rien à vendre, on les forcerait d'acheter autant qu'ils vendent, on empêcherait les effondrements qui peuvent être causés par les millionnaires en train de se débarrasser des petits spéculateurs. Défendre les ventes des blés livrables dans l'avenir est plus difficile, ce n'est peut-être pas nécessaire, car l'impossibilité de vendre présentement le blé qu'on ne possède pas présentement corrigerait les abus même des "futurs." Supprimer le Grain Exchange de Winnipeg serait simplement l'envoyer à Chicago ou Liverpool.

Ceux qui demandent la réduction des frets sous prétexte que le C. P. R. fait trop d'argent semblent oublier que le C. N. R. ne peut, avec les mêmes tarifs, payer ses intérêts et que nous sommes tous condamnés à couvrir tous ses déficits.

On ne peut tout baisser. Il est bien plus simple de maintenir le prix du blé à la hauteur des autres prix du Canada.

Peut-être pourrait-on maintenir ce prix à $ 1.50 ou même à $ 2.00, comme le proposait M. Anderson. Il ne faudrait pas cependant porter les Canadiens à le remplacer par autre chose, comme plusieurs Européens l'ont fait. Ce qui nous décourage et dégoute, c'est que des amis du gouvernement nous disent qu'ils ne peuvent changer le cours du blé. Rien n'est plus facile à l'intérieur, et il est aussi facile de donner au fermier le bonus de la différence entre le prix du marché et le prix de revient.

Quelle pitié de voir nos gouvernements provinciaux en session à s'occuper de bagatelles ridicules à la veille d'une révolution! Ils dansent sur un volcan. Qu'ils prennent garde! Les tsars ont parfois une triste fin. Il est encore temps de voter des mesures de salut et d'exiger dans nos parlements provinciaux des votes de salut d'Ottawa; qu'on le fasse donc vite!

Que les fermiers et toutes leurs organisations fassent ces mêmes demandes raisonnables, ainsi que tous ceux qui ont quelque autorité dans l'Ouest. Que nos amis de l'Est sachent que la situation est très grave et que s'ils veulent garder le Dominion tel qu'il est et échapper au bolchévisme et à la révolution, il est temps d'agir.

Qu'on ne blâme pas trop le fermier de gaspiller. Il peut et doit économiser plus qu'il ne l'a fait, bien que cette économie consiste à moins donner aux gens des villes et augmente le chômage. Mais en général, le fermier dépense moins que le citadin, surtout ses dépenses sont presque toutes nécessaires ou utiles. L'auto lui est nécessaire à la distance où il se trouve; elle est souvent inutile en ville. Il ne va guère au théâtre, qui se remplit de gens des villes. Mais il doit restraindre un peu ses dépenses surtout dans la culture, en ne semant que les terres bien préparées, et qui demandent peu de travail. Des ignorants, même au parlement, lui disent de ne travailler qu'avec des chevaux, mais il sait que les tracteurs, maintenant qu'il les a, font plus de travail à meilleur marché. Le fermier ne peut pas vivre comme il y a cent ans, le lui demander c'est achever de vider la campagne pour jeter encore des chômeurs en ville.

Il est relativement facile de trouver des marchés rémunérateurs pour notre blé si on le veut. Que notre gouvernement fédéral offre à tous les pays acheteurs de blé de prendre des produits manufacturés de ces mêmes pays en échange de notre blé, à un prix raisonnable. Plutôt que de nourrir des chômeurs avec leur "dole", beaucoup de gouvernements paieraient notre blé un peu au-dessus du prix du marché. Et leurs produits manufacturés ne seraient pas plus chers que ceux que nous imposent les Etats-Unis qui vendent très cher et ne nous achètent presque rien. N'acheter que de ceux qui achètent de nous est pourtant assez simple. Pourquoi le gouvernement ne voit-il pas à cela?

Espérons cependant. Ce pays est plein de ressources et nos chefs finiront par comprendre leur devoir avant que le bolchévisme ne soit arrivé, et nous verrons encore la prospérité.

UN FERMIER.

x

Les horreurs de la famine en Chine

On mande de Nankin que le rapport du commissaire spécial gouvernemental sur la famine dit que 400 000 personnes ont été vendues comme esclaves au cours de ces dernières années dans la province du Chansi. Il estime d'autre part que deux millions d'habitants ont péri par suite de famine. Enfin des milliers de villages, autrefois prospères, sont aujourd'hui réduits à a misère et inhabitables.

x

INVENTION

NEW-YORK. — M. A.-A. Merrill, de White-Plains (New-York), jadis chargé du travail des recherches en aviation à l'Institut technologique de la Californie, a inventé un avion capable d'atterrir en toute sécurité, même indépendamment de la manoeuvre du pilote.

Des spécialistes en aviation et des financiers ont assisté à la première tentative d'atterrissage de la nouvelle machine à l'aérodrome Glenn H. Curtiss. L'avion a fait un atterrissage parfait alors que le pilote Henry White avait les deux mains élevées au-dessus de la tête.

Le secret de l'invention c'est que les ailes sont mobiles et se déplacent d'un angle de 14 degrés. L'inventeur a mis près de 18 ans pour obtenir ce résultat qui, sans doute, épargnera beaucoup de vies.

Le prochain concours de français

Questions d'examens

AU PERSONNEL ENSEIGNANT.
Le prochain concours de français

QUESTIONS D'EXAMENS

N. B. — Lire d'abord, si on ne l'a pas déjà fait, un premier article sur ce même sujet publié dans le* Patriote *du 4 février.

A la fin de notre dernier article, nous disions qu'un certain nombre d'instituteurs et d'institutrices nous avaient suggéré l'emploi d'une nouvelle sorte de questions d'examens comme moyen de hâter la publication des résultats de notre concours de français.

Cette nouvelle manière de poser les questions aux examens, appelée en anglais "New-Type Examinations", est tenue en haute estime aux trois écoles normales de la province. (Une erreur de typographie fit omettre ce détail de notre dernier article.) Elle y est expliquée aux élèves ; elle est donc connue de tous les instituteurs et institutrices qui ont passé à l'Ecole normale ces quatre ou cinq dernières années.

Les autres membres de notre personnel enseignant qui n'auraient pas eu l'occasion, l'avantage de se familiariser avec cette question, feraient bien de se procurer la brochure qui a été écrite sur ce sujet et qui est en vente à notre secrétariat au prix de 25 sous l'exemplaire. Plusieurs d'ailleurs nous ont déjà adressé leurs commandes.

Le système appelé "New-Type Examinations" se compose d'au moins cinq ou six différents types d'examens. Il y a le "False and True Type", le "Multiple Choice Type", le "Matching Exercise", le "Completion Test", le "Short Recall Test", etc.

Nous ne parlerons pour aujourd'hui que d'un seul de ces genres, du "False and True Type", qu'on pourrait peut-être appeler en français "l'examen genre vrai et faux."

Supposons un examen de règles de grammaire fait d'après cette méthode. Nous donnons plus bas un court modèle d'examen de ce genre ; il aidera à faire mieux saisir les explications qui vont suivre.

L'examen est composé d'un certain nombre de propositions, de petites phrases, dont les unes expriment une vérité et les autres une fausseté. Dans la marge, en ligne avec chaque proposition, se trouvent les lettres majuscules V et F, abréviations des mots VRAI et FAUX.

Que doit faire l'élève qui subit une telle épreuve ? Il examine d'abord le numéro 1. Ce qui y est dit est-il vrai ou faux ? A lui de le décider après mûre réflexion. S'il croit que c'est vrai, il fait un cercle autour de la lettre V, dans la marge. Si, par contre, il croit que c'est faux, il fait un cercle autour de la lettre F. Et cela sur la feuille même d'examen, sur la feuille imprimée qui lui est remise. Il procède ensuite de la même manière pour les autres numéros de l'examen.

Voici maintenant comment la copie est ordinairement évaluée. On donne le point pour chaque réponse juste, on enlève un point pour chaque erreur. Lorsque l'élève s'abstient de répondre, parce qu'il ne sait pas, on ne lui donne aucun point, mais on ne lui en enlève pas non plus. En d'autres termes, une bonne réponse donne *plus un*, une faute donne *moins un* et une abstention donne 0.

La correction d'un tel examen, il est facile de le comprendre, se fait en un clin d'oeil. Il n'y a qu'à regarder dans la marge et voir si les cercles sont placés aux ons endroits. Plus d'écriture illisible à déchiffrer, plus de travail d'appréciation, si délicat et si long ; car pour chaque réponse, c'est ça ou ce n'est pas ça. Il n'y a pas de milieu. Et cela se voit en un rien de temps. La correction se fait donc très rapidement, et de plus, avec une précision mathématique. Donc deux avantages obtenus à la fois. Il y en a bien d'autres, nous assure-t-on ; mais comme la question TEMPS est la seule qui nous occupe présentement, bornons-nous à ce seul aspect du problème.

Remarquons seulement en passant qu'il n'est pas besoin d'être instituteur pour faire la correction. N'importe quelle personne sérieuse munie d'un corrigé-type peut la faire.

Naturellement pour qu'un examen de ce genre soit un véritable examen, il faut que les écoliers y soient habitués. Il importe donc que les instituteurs et institutrices donnent de nombreux examens de ce genre à leurs élèves. Non seulement en grammaire française, mais aussi pour les autres matières, hygiène, histoire, géographie, littérature, etc. Ce sont de bons examens; la correction en est facile et précise, et les écoliers les aiment beaucoup.

Mais, encore une fois, pour ceux qui entendent parler pour la première fois de cette manière de poser les questions d'examens, la brochure dont nous avons parlé au commencement de cet article, est indispensable, car nous ne faisons ici qu'effleurer le sujet.

Voici maintenant un groupe de dix propositions constituant un petit examen du genre VRAI et FAUX. Cet examen n'est fait pour aucun grade en particulier. Dans un prochain article, nous expliquerons un deuxième type d'examens appartenant au nouveau système. En terminant, nous tenons à dire une fois de plus que nous serions heureux de lire les remarques et suggestions que l'on pourrait avoir à nous faire sur cet important problème.

Le Chef du Secrétariat
de l'A. C. F. C.

Vonda, Sask.

V F 1 **Pour mettre un adjectif au féminin, on ajoute ordinairement un "e" au masculin.**

V F 2 **Le féminin de "épais" est "épaise".**

V F 3 **Le pluriel de "marteau" est "marteaus"**

V F 4 **"J'ai quatre livres" — Il y a un 's' à 'livres' parce que ce mot désigne plusieurs choses.**

V F 5 **Le mot qui sert à nommer une personne, un animal ou une chose est un adjectif.**

V F 6 **Le mot qui indique ce que fait une personne, un animal ou une chose, est un verbe.**

V F 7 **Les mots "Marie, Henri, Joseph" sont des noms communs.**

V F 8 **Le verbe s'accorde en genre avec son sujet.**

V F 9 **"Finir" au futur de l'indicatif, 3ème personne du pluriel s'écrit "finiront".**

V F 10 **Le participe passé employé avec l'auxiliaire "être" s'accorde avec le compliment direct.**

Actualité économique

La livraison de janvier 1931 de l'*Actualité économique* vient de nous arriver. Le fascicule s'ouvre sur une longue étude sur le régime monétaire de l'Espagne et les fluctuations de la Peseta depuis les six ou sept dernières années : étude signée par M. Louis Baudin, professeur à la Faculté de Droit de Dijon. Le R. P. L. Lebel, S. J., reprend l'étude des allocations familiales et montre l'intérêt qu'ont nos hommes d'affaires à hâter par tous les moyens possibles l'organisation de l'assistance aux familles nombreuses. En ce temps de crise, si propre à la diffusion des dictrines subversives, tous les hommes d'affaires et tous ceux qui veulent le maintien du régime actuel, devraient s'intéresser à la question des allocations familiales si fortement préconisée par le R. P. Lebel. M. Roger Picard, professeur à la Faculté de Droit de Paris, signe un article sur la protection des migrants et leur famille.

La chronique *Faits et Nouvelles* comporte une série d'articles documentaires et statistiques sur la *Monnaie dirigée et l'or ; la question du blé ; les allocations familiales en Grande-Bretagne ; le règlement concernant les crédits documentaires*. Le premier de ces articles est une mise au point concernant les théories diverses et contradictoires émises depuis quelques mois au sujet du problème de l'or.

Sous le titre général "A travers les revues", nous remarquons les notes suivantes qui résument des articles empruntés aux revues américaines et européennes : *le marché international du sucre ; la rationalisation et la crise ; crise mondiale et prospérité française ; les savants en vacances ; l'immigration britannique ; tarif douanier et commerce extérieur.*

Une abondante bibliographie complète le fascicule.

L'*Actualité économique* est la seule revue du genre publiée en langue française en Amérique. On peut s'y abonner à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales ou dans les meilleures librairies de la province : $2 par année ; 25 cents l'exemplaire.

x

Le lt-col. Bernheim

Paris. — Le lieutenant-colonel Bernheim, qui a commandé les troupes sur le territoire français durant la Grande Guerre, est mort le 13 février.

Nouvelles Religieuses

Mort de S. G. Mgr Léonard

Québec. — S. G. Mgr J.-R. Leonard, ancien évêque de Rimouski, est décédé le 9 courant à l'Hospice de Chandler. Son mauvais état de santé l'avait forcé à donner sa démission comme évêque de Rimouski au mois d'octobre 1926. Il avait continué à agir comme administrateur jusqu'à la nomination de S. G. Mgr Courchesne en 1928, mais il devait prendre par la suite un repos presque complet.

Sa Grandeur Mgr Léonard naquit à Saint-Joseph de Carleton le 19 août 1876. Il fut ordonné prêtre le 25 février 1899.

Elu évêque de Saint-Germain de Rimouski le 18 décembre 1919, il fut sacré le 25 février 1920. Il démissionna le 18 octobre 1926.

Il devint évêque titulaire d'Agathopolis et administrateur apostolique du diocèse de Saint-Germain de Rimouski le 9 novembre 1926.

x

Nouvel évêque de Charlottetown

Rome. — Mgr Joseph-A. O'Sullivan, prélat de Sa Sainteté, recteur du séminaire de Saint-Augustin, à Toronto, vient d'être nommé évêque de Charlottetown (Ile-du-Prince-Edouard).

Mgr O'Sullivan succède à feu Mgr Louis-James O'Leary.

Né à Hamilton, Mgr O'Sullivan a fait ses études au St. Michael's College de Toronto. Après son ordination, il a fait du ministère à Hamilton. A sa nomination comme recteur du séminaire Saint-Augustin, il était curé de la cathédrale de Hamilton.

x

Le R. P. Lacoste, O.M.I.

Le R. P. Henri Lacoste, O. M. I., est reparti pour la France.

Après un cours exceptionnellement brillant à l'Université grégorienne, à Rome, le R. P. Lacoste fut envoyé par ses supérieurs comme professeur à l'Université d'Ottawa, où il obtint de très grands succès.

Plus tard, il fut sacrifié aux pressants besoins de l'Ouest. Dans la Saskatchewan, il a été curé de la cathédrale de Prince-Albert et de Saint-Paul, de Saskatoon, ainsi que vicaire général de Mgr Pascal. Dans l'Alberta, il était curé de la paroisse Saint-Antoine à Edmonton. Quand Mgr O'Leary succéda à Mgr Legal et que les Pères Oblats quittèrent la paroisse Saint-Antoine, le Père Lacoste devint professeur de dogme au scolasticat d'Edmonton et resta dans ses fonctions lorsque l'établissement fut cédé à Mgr O'Leary et devint le St. Joseph's Seminary.

Maintenant que l'archidiocèse d'Edmonton a un personnel suffisant pour remplir les cadres du corps professoral d'un séminaire, le R. P. Lacoste s'en retourne dans son pays natal, où, nous dit-on, il fera imprimer ses cours de théologie dogmatique, tout en continuant l'enseignement au scolasticat de Notre-Dame-de-Lumière.

L'illustre professeur naquit en 1863, au diocèse de Viviers, fit sa profession religieuse en 1883 et reçut l'ordination sacerdotale en 1888.

Il laisse en Canada de nombreux amis et admirateurs, qui lui souhaitent plein succès et bonheur dans le beau pays du midi de la France.

x

M. l'abbé Hamelin

Les journaux de l'Est nous apprennent que M. l'abbé Joseph Hamelin, ci-devant missionnaire colonisateur, a été nommé par S. G. Mgr Forbes, archevêque d'Ottawa, vicaire coopérateur à Sainte-Rose-de-Lima (Québec), pendant la convalescence de M. l'abbé Enée Richard.

x

M. l'abbé Georges Bilodeau

Nous apprenons que M. l'abbé Georges Bilodeau, directeur de la Colonisation au Bureau des Missionnaires colonisateurs de Montréal et rédacteur à la *Voix nationale*, à Montréal, vient de démissionner de ce double poste, pour entrer au service, comme missionnaire colonisateur, du ministère de la Colonisation, à Québec.

M. l'abbé Georges Bilodeau devient le neuvième missionnaire colonisateur au service du ministère de la Colonisation à Québec. On ne lui a pas encore assigné de district particulier où déployer ses activités.

x

La voix du Pape

(*Suite de la première page*)

teur, dont la venue a annoncé la paix, la paix au loin et auprès, pacifiant dans le sang de la Croix les choses qui sont sur terre aussi bien que celles qui sont dans les cieux.

"AUX CATHOLIQUES. En parlant aux hommes, l'Apôtre nous commande de faire du bien à tous, mais spécialement aux serviteurs de la Foi. Parconséquent, c'est à eux que Nous devons adresser nos premières paroles, à tous ceux qui, faisant partie de la famille et du troupeau du Seigneur, qui est l'Eglise catholique, Nous appellent du doux nom de Père. Aux pères et aux fils Nous Nous adressons, aux brebis et aux agneaux, à tous ceux que le Pasteur et le Roi suprême, Jésus-Christ, Nous a confiés, afin que Nous les paissions et les gardions.

"A LA HIERARCHIE. A vous, Nous disons, nos frères, Cardinaux de la Sainte Eglise romaine, patriarches, archevêques, évêques, prélats et prêtres, classés dans les différents grades de la hiérarchie, le principal objet de nos allocutions quotidiennes et en même temps les auxiliaires et les compagnons de nos travaux. Nous prions et demandons que chacun de vous demeure fidèle à cette vocation à laquelle il a été appelé, et que chacun de vous marche avec dignité dans la vocation où il a été appelé.

"Nourrissez le troupeau de Dieu qui se trouve parmi vous, formant de tout votre coeur votre troupeau afin que, quand apparaîtra le Prince des pasteurs, vous receviez l'incorruptible couronne de gloire.

"Dans l'intervalle, que le Dieu de paix qui a ressuscité de la mort le grand Pasteur du troupeau dans le sang de l'éternel Testament, Notre-Seigneur Jésus-Christ, vous guide vers tout bien, de sorte que vous puissiez accomplir sa volonté, accomplissant en vous-mêmes ce qui sera agréable à ses yeux, au moyen de Jésus-Christ.

"AUX RELIGIEUX. Et maintenant c'est à vous que Nous Nous adressons, ô fils et filles de notre prédilection qui imitez les meilleurs exemples et vous conformez non seulement aux préceptes mais encore aux désirs et aux conseils du divin Roi et de son Epouse, dans la fidélité à vos très saints voeux et dans la discipline religieuse, de toute votre vie, qui parfumez d'une virginale odeur l'Eglise de Dieu, l'illuminez par vos contemplations, la soutenez par vos prières, l'enrichissez de science et de doctrine. Cultivez et entendez toujours davantage votre ministère de la parole et vos travaux d'apostolat. Vous êtes donc participants à une vocation vraiment céleste et angélique. Le trésor que vous portez est d'autant plus précieux que vous mettrez plus de diligence à le conserver, non seulement pour rendre certaines votre vocation et votre élection, mais aussi, parce que le coeur du Roi et de votre Epouse pourraient trouver en vous, dans ses serviteurs entièrement fidèles et dévoués, quelque consolation et réparation pour les offenses infinies et les négligences par lesquelles les hommes répondent à son ineffable amour.

"AUX MISSIONNAIRES. Nos paroles vont maintenant à vous, ô fils et filles très chers dans le Christ, vous qui dans les missions priez et travaillez pour propager la sainte Foi de Jésus-Christ et étendre son royaume. Comme les premiers apôtres de l'Eglise, vous aussi, dans les périls, les nécessités et les tribulations, donnez avec une grande patience un exemple à tous. Comme eux, vous êtes aussi la "gloire de Dieu", vous qui, dans les labeurs, souvent dans les chaînes et le sang, combattant jusqu'à la mort le bon et le grand combat de la Foi et de la souffrance et confessant généreusement votre Foi, gagnez des âmes et déposez la semence de futurs chrétiens.

"Nous vous saluons, ô braves soldats du Christ, mais avec vous Nous saluons les prêtres et les bons catéchistes indigènes, fruits principaux et maintenant collègues et auxiliaires de vos labeurs.

"A TOUS LES FIDELES. Notre coeur se tourne vers vous, vers tous ceux qui sont de fidèles citoyens de notre ville épiscopale et de tout le monde, vers vous spécialement qui, comme les premiers croyants, les hommes et les femmes dont l'apôtre fait un grand éloge, bien qu'ils appartiennent à la classe laïque, collaborez dans l'apostolat avec Nous et avec nos vénérables frères, les évêques, et avec les prêtres, vous, ô peuple de Dieu et troupeau de son pâturage, vous élus de la race, prêtrise royale, nation sainte, peuple conquis par Dieu.

"Que votre modestie, si bien connue de tous les hommes, tout ce qui est vrai, tout ce qui est pur, tout ce qui est juste, tout ce qui est saint, tout ce qui est aimable et de bonne renommée, que toute vertu et toute discipline louable forment l'objet de vos pensées, et que vos oeuvres soient telles que Dieu puisse être glorifié en toute chose et en chacun.

"AUX INFIDELES ET AUX DISSIDENTS. Vers vous aussi se tournent nos pensées et nos paroles. Plusieurs d'entre vous sont éloignés de la Foi et de l'unité du Christ. Pour vous chaque jour Nous adressons des prières à Dieu et au Seigneur de tous demandant instamment qu'Il vous illumine de sa lumière, vous guide et vous unisse au troupeau qui entend sa voix et qu'il n'y ait plus qu'un troupeau et qu'un Pasteur.

"AUX GOUVERNANTS. Et puisque nous sommes débiteurs envers tous, Nous Nous adressons d'abord à ceux qui gouvernent, afin qu'ils commandent dans la justice et la charité, pour l'unité et l'édification et non pas pour la ruine, se rappelant toujours qu'il n'existe pas de pouvoir qui ne vienne de Dieu et qu'ils devront rendre à Dieu un compte rigoureux.

"AUX SUJETS. Aux sujets Nous disons qu'ils doivent obéir à leurs supérieurs, non pas comme à des hommes, mais comme à Dieu, sachant que quiconque résiste à l'autorité légitime résiste aux dispositions de Dieu et que celui qui résiste de cette façon prépare sa condamnation.

"AUX RICHES. Voici ce que Nous disons aux riches et aux pauvres : aux riches Nous disons qu'ils doivent se regarder comme ministres de la divine Providence et dépositaires et dispensateurs de leurs biens, auxquels Jésus-Christ luimême recommanda les pauvres et à qui le divin Juge demandera plus parce qu'ils ont reçu plus, et ils doivent se rappeler toujours la parole divine : "Malheur à vous, riches."

x x x

"AUX PAUVRES. Nous exhortons dans le Seigneur les pauvres, qui Nous rappellent la pauvreté de Jésus-Christ, Notre-Seigneur et Sauveur. Se rappelant ses exemples et ses promesses, ils ne doivent pas cesser de recueillir des richesses spirituelles, qui leur sont rendues beaucoup plus faciles, et, tout en s'efforçant, dans le domaine légal, d'améliorer leur état, d'un coeur bon et droit, qu'ils se rendent agréables au Seigneur et qu'ils ne tendent jamais leurs mains vers l'iniquité.

"AUX OUVRIERS ET AUX BOURGEOIS. Nous demandons instamment aux ouvriers et aux bourgeois que, évitant toute contestation hostile et toute lutte mutuelle, et étant unis dans une alliance fraternelle et amicale, ils donnent d'un côté les moyens et la direction et de l'autre le travail et l'habileté, et, ne refusant pas ce qui est juste, qu'ils s'efforcent de procurer dans la tranquillité et l'ordre non pas tant le bénéfice de l'un, mais le bien de tous.

"AUX AFFLIGES ET AUX PERSECUTES. Les derniers dont il est question, mais les premiers dans notre pensée et nos affections, Nous Nous adressons à vous, à tous ceux d'entre vous qui sont éprouvés par la maladie et sont dans le chagrin, les tribulations et l'adversité, spécialement à vous qui souffrez de terribles peines de la part des ennemis de Dieu et de la société humaine.

"Pendant que Nous offrons pour vous nos prières dans la mesure où Nous le pouvons, de même que Notre assistance, pendant que Nous vous recommandons à la charité de tous Nous Nous adressons à vous de la part du Christ que Nous représentons : "Venez à Moi, vous tous qui souffrez et qui peinez, et Je vous soulagerai."

"Il ne reste plus qu'à donner, de tout notre coeur, la bénédiction apostolique à la Ville et à l'Univers et à tous ceux qui y demeurent, ce que Nous faisons au Nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit."

x x x

Après le discours du Pape, un bref résumé de l'allocution papale fut faite en plusieurs langues étrangères.

A l'Académie des Sciences, le St-Père a conféré le titre d'Académicien au sénateur Marconi, président de l'Académie italienne, qui a présidé à l'installation du poste radiophonique du Vatican.

PLAQUE COMMEMORATIVE

Une plaque commémorative de l'inauguration de cette station radiophonique a été installée à l'entrée du poste. On y lit l'inscription suivante :

"Pie XI, pape, dans la Cité vaticane fondée par le traité de Latran afin que la voix du Pasteur suprême puisse se faire entendre sur les ondes éthérées jusqu'aux confins du globe pour la gloire du Christ Roi et le salut des âmes, a présenté et dédié ici ce siège et cet édifice, travail dirigé par Marconi lui-même, le centre de tant d'arts."

x

Washington. — Il est certain que le gouvernement des Etats-Unis va faire des coupures dans son programme naval pour la prochaine année fiscale. La Chambre a reçu du comité le bill des appropriations et celui-ci s'élève à $ 344 312 000, comportant ainsi une coupure de $ 36 310 000 sur la présente année.

LES CENTRES

BELLEGARDE, Sask.

Le 7 janvier dernier est décédé, à Fouchy (Bas-Rhin, France) M. Xavier Aimé, à l'âge de 66 ans, étant né au même lieu le 5 novembre 1864.

—Le 8 décembre dernier partaient pour la France M. et Mme Xavier Aimé pour assister à la cérémonie de leur fille qui devait prononcer, le 20 janvier, ses derniers voeux chez les Soeurs de Notre Dame de Sion, à Paris, où Mme et M. Aimé rendirent visite à leur fille et se rendirent ensuite en leur pays natal le jour même de sa mort le défunt avait encore visité quelques amis et, en retournant, il se trouva tout à coup indisposé, et ce même jour il rendit le dernier soupir, après son arrivée chez lui. Le défunt s'était déjà trouvé légèrement indisposé, mais rien ne faisait prévoir un dévouement si tragique. Le défunt était un de nos paroissiens les plus estimés et un chrétien ; aussi il était bien connu à Grande Clairière (Manitoba), où il avait demeuré de nombreuses années. Le défunt, outre deux soeurs dans son village natal, laisse pour pleurer sa perte son épouse (née Sidonie Charlotte), 2 fils, André et Alphonse, qui sont ici ; une fille, Soeur Marie-Xavérita (née Marie), de Notre-Dame de Sion, à Paris. Mardi, le 3 février, à dix heures a.m., en notre église, a eu lieu un service de funérailles, quoique le corps du défunt n'était pas au milieu de nous. La paroisse entière était représentée à ce service pour rendre un dernier hommage de sympathie à la famille si douloureusement éprouvée.

—Vendredi, le 30 janvier, est décédé M. Fabien Silvestre, dans la 70ème année de son âge, après avoir souffert une longue et douloureuse maladie, avec la plus grande résignation à la volonté de Dieu. Les funérailles ont eu lieu en notre église lundi, le 2 février, à 10 heures a.m., où une foule nombreuse est venue rendre un dernier hommage de sympathie à la dépouille mortelle du défunt, ainsi qu'à la famille en deuil, de la maison mortuaire à l'église une longue file d'autos accompagnait le corps du défunt. Sur la place du village plus de cent automobiles étaient stationnées. Outre la paroisse entière qui assistait à l'enterrement, un grand nombre d'amis du défunt venus de tous les villages environnants, Antler, Stortheaks, Wauchope, etc., M. A.-E. Steel, ex-député au provincial, M. et Mme Henri Stringer, M. Léon Mahy, de Ponteix, notre curé, M. l'abbé Bois, officiait, assisté de MM. les abbés Ferland et Nadeau, comme diacre et sous-diacre, respectivement curés de Saint-Antoine de Stortheaks et de Saint-Raphaël. M l'abbé Bertrand, curé de Grande-Clairière, assistait aussi à la cérémonie.

Le défunt était l'un des premiers pionniers, où il n'existait que la vaste prairie, ouvrier et artisan de la première heure, dans l'érection et les oeuvres paroissiales de Saint Maurice, dont il a toujours été un fervent soutien, chrétien convaincu et d'une honnêteté universelle dans les premiers temps de la colonie, quand il fut question d'avoir un bureau de poste, plusieurs noms furent soumis au département des Postes, et c'est celui de Bellegarde, présenté par M. F. Silvestre, qui fut accepté, nom qui tire son origine d'une petite rivière qui coule dans une vallée pittoresque à Villard-sur-Thone, en Haute-Savoie (France), village natal du défunt. Le défunt laisse pour pleurer sa perte une nombreuse famille ; son épouse (née Françoise Silvestre) ; huit garçons : Régis, Francis, Joseph, Alphonse, Félix, Arthur, André, Albert ; trois filles : Mme Alex. Wolensky (née Marie), Mlle Bernadette et Soeur Eugénie-Françoise (née Ernestine), Fille de la Croix à Willow-Bunch ; vingt-et-un petits enfants ; deux frères, Arsène, de Wauchope, et Charles, O. M. I., de la *Liberté* de Winnipeg.

Par la voix du journal, la famille du défunt remercie bien sincèrement toute la paroisse et tous les amis des centres environnants qui lui ont témoigné, en cette occasion une si touchante sympathie.

MONTMARTRE, Sask.

—Dimanche le 8 avait lieu la partie de cartes des anciens, il y eu beaucoup de divertissements et un beau programme fut exécuté. La partie de cartes des anciens est généralement réservée pour l'élection des nouveaux officiers de l'A.C.F.-C. Ceux qui furent élus pour 1931 sont: MM. J. A. Demers; J. Gratton; M. Ecarnot; L. Fournier ; F. Rainville; A. Langlois; M. Langelier.

—M. Victor Perron a bien figuré à l'exposition des produits laitiers à Régina, en gagnant le deuxième prix pour crème.

—M. Anton Hepfner, mécanicien du district est bien récompensé de ses labeurs, en perfectionnant un moteur, qui par les essais donne de bons résultats, étant construit en grande partie d'aluminium, et d'un poids très léger et n'ayant que trois parties mouvables, peut atteindre une vitesse de 2 500 tours à la minute.

LEBRET, Sask.

RECEPTION EN L'HONNEUR DU R. P. PAQUETTE

Au retour de son voyage dans l'est du Canada, où il rendit visite à sa vieille mère et à sa famille domiciliée à Montréal, le R. P. Edouard Paquette, O. M. I., curé, était l'objet d'une cordiale et sympathique réception, de la part de ses paroissiens, dimanche soir, le 8 février, à Lebret.

La belle soirée, artistique et récréative, préparée par un groupe de messieurs et de dames à la salle municipale de la localité, et à laquelle furent convoqués tous les membres de la grande famille paroissiale, a obtenu un grand succès et fut vraiment une fête imposante et enthousiaste pour tous les assistants.

Le Révérend Père Curé fut profondément touché de ce nouveau témoignage d'estime et, dans une allocution bien sentie, il remercia avec émotion les paroissiens de cette belle démonstration de délicate sympathie et de religieux attachement.

Outre le R. P. G. Boileau, O. M. I., vicaire, étaient aussi présents à la fête les RR. PP. G. Jeannotte, Ph. Scheffer, J. Léonard, et L. Gauthier, O. M. I.

PROGRAMME DE LA SOIREE

Partie de cartes, avec prix aux vainqueurs.

Chant patriotique.

Adresse française, présentée par M. J.-Z. Lafleur, et adresse anglaise présentée par M. E. Grudnuski.

Réponse du R. P. Curé.

Chant, *les Deux Grenadiers*, de Schumann : M. J.-Rosario Paquin.

Piano : choeurs chorégraphiques.

Chant : *Duo de l'âme*, extrait de l'opéra *Véronique*, de Messager : Mlle Rose Bourret et M. J.-R. Paquin.

Piano, solo, *Berceuse de Jocelyn*, Mlle Alma Larocque.

Comédie anglaise, *You are a Cuckoo*. — Personnages : Mmes Angus McLennan et Emile De Corby ; Mlle Mary McGarry ; MM. Jos. Doll, Edouard Doll et J.-R. Paquin.

Orchestre.

Déclamation, *le Retour*, Mlle Cécile Longpré.

Chants : *Pagan Love Song* et *Robin Adair* : Mlle Agnès Solomon.

Comédie française, *la Cure merveilleuse* : Elèves du Couvent. — Personnages : Mlles Emma Lecours Claire Bourret, Dora Choquette et Alice Blais.

Distribution des prix de cartes.

Goûter et réveillon aux accents des refrains de chez nous.

O Canada, God Save the King.

Les chants étaient accompagnés au piano par Mlle Alma Larocque.

ADRESSE

Au R. P. Edouard Paquette, O.M.I., curé de Lebret.

Mon Révérend Père,

Tous les coeurs battent ce soir à l'unisson du bonheur, toute la grande famille paroissiale est dans l'allégresse.

C'est que vos paroissiens sont heureux de vous revoir de nouveau à Lebret et se sont empressés, avec joie et spontanéité, de venir saluer votre retour parmi nous.

Les paroissiens de Lebret ont toujours eu le culte de la vénération pour leurs prêtres et un religieux attachement pour leurs pasteurs ecclésiastiques. Leur esprit de foi et leur grand sens chrétien leur font voir, en effet, dans le prêtre, le ministre du Très-Haut, l'ambassadeur du Christ, le berger du troupeau évangélique, le messager de la grâce et le dispensateur des mystères de Dieu.

Marchant sur les traces de vos vénérés prédécesseurs, intrépides oblats, grands apôtres et saints missionnaires, qui, le crucifix sur leur poitrine, ont porté si vaillamment l'étendard de la foi et de l'évangélisation, ici, tout particulièrement, à Lebret, paroisse-mère de toutes les églises de la Saskatchewan méridionale, comme aussi par toutes les avenues de l'Ouest canadien, vous avez déployé au milieu de nous, avec sollicitude et dévouement, l'apostolat fécond de votre zèle pastoral, nous instruisant de la doctrine du Christ et guidant nos âmes dans les voies du salut. L'ardeur de votre coeur sacerdotal s'est dépensée au progrès, au prestige et au bon renom de la paroisse par l'embellissement de notre église, l'éclat du culte liturgique, la reconstruction de notre sanctuaire du Sacré-Coeur, l'avancement de la cause sacrée de l'éducation de la jeunesse, l'efflorescence de nos sociétés paroissiales, l'épanouissement de la grâce divine dans les âmes et l'accroissement de la vie chrétienne dans nos familles.

C'est pourquoi, mon Révérend Père, vos paroissiens ont été si heureux de saisir cette occasion de votre retour parmi nous pour vous offrir un témoignage tangible de vive gratitude, et sont venus en si grand nombre ce soir vous redire leur reconnaissance, leur estime et leur attachement.

A cette occasion, vous voyez donc réunie, en liesse, autour de vous, Révérend Père Curé, comme une vivante couronne, toute la grande famille paroissiale — hommes, femmes et enfants, adolescents, adultes et vieillards — pour vous exprimer leur bonheur et vous souhaiter de nouveau la bienvenue. Tous vous redisent d'un même coeur par notre voix leur affection, leur piété filiale et leur dévouement.

Le bouquet spirituel le plus précieux et le témoignage de gratitude le plus cher à votre coeur de prêtre et de pasteur, que nous sommes heureux de vous offrir, seront, de la part de vos ouailles, de toujours continuer fidèlement sous votre sage direction et l'égide de votre main bénissante, les glorieuses traditions de foi et d'honneur de cette paroisse, de toujours porter haut et ferme le drapeau de l'Eglise et de la patrie, de toujours collaborer avec vous à l'épanouissement de nos oeuvres religieuses et paroissiales, d'être toujours des chrétiens irrépréhensibles, vertueux, exemplaires.

A ces gages d'estime et d'attachement nous voulons joindre le tribut de nos ferventes prières, suppliant le Sacré Coeur de Jésus, titulaire de cette paroisse, et la Vierge immaculée, reine du clergé et patronne des Oblats, de vous récompenser abondamment dès ici-bas, de votre zèle ardent, actif, éclairé, et de tout le bien que vous nous avez fait. Qu'ils daignent nous réunir encore tous un jour à jamais au ciel, dans le bercail des élus, le séjour de l'éternelle félicité, et le pasteur et le troupeau, et les paroissiens et leur dévoué curé.

Vos paroissiens affectueux et reconnaissants.

LEOVILLE, Sask.

—La dernière soirée fut un succès. Elle rapporta $38. Organisée par M. et Mme François Palard, ils surent arranger un programme varié et bien amusant. D'abord la soirée commença par une partie de cartes. MM. Léo Therrien et Lucien Lafond remportèrent les premiers prix des hommes, Mlles Elodie Gagné et Agela Fontaine eurent les premiers prix des dames, M. Henri Lecorre et Mme Jules Graitson eurent les prix de consolation.

Après la partie de cartes, une saynète fut jouée par MM. Jules Jacquart et François Polard.

Ensuite vinrent des chansons par MM. Léo Therrien, Vic Hogson, Pierre Palard, Arthur Bellehumeur, George Paulin et de la musique par Pierre Bouchard et Emile Vallée.

Naissances.

—Marie Irène Evelyn, fille de Fred Crossland et Léna Soucy ; parrain et marraine, René et Irène Crossland.

Marie Angela Odeline, fille de Ls Laventure et Rachel Laitre ; parrain et marraine, Arthur Girard et son épouse.

MEYRONNE, Sask.

—Le 12 février eut lieu l'enterrement de feu Benoni Sainte-Marie, décédé à l'hôpital de Gravelbourg à l'âge de 65 ans. M. Sainte-Marie avait déjà passé quelques semaines à l'hôpital en décembre dernier et était revenu apparemment guéri, mais à son âge, une rechute est dangereuse, et dans son cas elle fut fatale. Ses fils, Paul et Charlemagne, ainsi que plusieurs amis, ont passé plusieurs nuits à son chevet, et lorsque la mort est venue mettre fin à ses souffrances, M. Sainte-Marie était prêt.

Il y eut grande foule à son enterrement, et le choeur de chant, renforcé par les chantres de la paroisse de Ferland, exécuta la messe de requiem en chant grégorien. Les porteurs furent Paul et Charlemagne Sainte-Marie, fils du défunt, Azarie Campeau, gendre du défunt et son frère Adolphe, ainsi que MM. Victor et Ulric Monette.

Nous offrons nos sincères condoléances à sa veuve (née Emilienne Tougas), actuellement à Montréal ; à ses fils, Anatole, Roch, Paul, Charlemagne, Maurice et Gaston, ainsi qu'à ses filles, Corine, Yvette, Jeanne, Simone et Aline (Mme A. Campeau).

—M. Charles Girardin, qui a subi une opération pour l'appendicite, est en bonne voie de guérison, et nous espérons qu'elle sera bientôt en état de retourner chez elle.

—Wilfrid Bouvier, fils d'Alcime Bouvier, est revenu de l'hôpital de Gravelbourg où il a subi une opération d'appendicite.

—Mme Arthur Laplante est aussi revenue de l'hôpital de Gravelbourg, ces jours-ci.

—Le docteur Piché a décidé de rester à Meyronne en attendant, et il a pris cette décision à la suite d'une réunion des citoyens de Meyronne, au cours de laquelle il fut décidé que le village de Meyronne désirait ne pas entrer en lignes avec les autres villages de la municipalité de Pinto Creek dans le plan d'un docteur municipal. Ceci est une preuve de la confiance que nous inspire notre docteur, et il est de notre devoir de lui témoigner notre gratitude et de l'encourager autant que possible.

—Le petit garçon d'Edouard Roy est à l'hôpital des Soeurs Grises de Régina, en attendant son transfert au Sanatorium provincial. Nous espérons que les bons soins dont il sera entouré lui feront bientôt retrouver la santé.

—Hervé Dufresne, de Ponteix, est venu passer quelques jours en visite chez son ami Alph. Van Elslande. Ces deux jeunes gens sont à suivre un cours de dessin mécanique, et font des progrès très appréciables.

N.-BATTLEFORD, Sask.

—M. Jules-M. Côté, de North-Battleford, et Mme Amédée Lavigne, sa belle-mère, de Jack-Fish-Lake, accompagnés de M. Ernest Latour, de Delmas, étaient en visite chez des amis à Saskatoon, le 13 février dernier. Mme Lavigne et M. Côté se sont rendus à Rosetown, où ils passeront deux semaines chez des parents, MM. Joseph et Narcisse Letourneau.

GRAVELBOURG, Sask.

—Dimanche, le 8 février, eut lieu, dans la salle Saint-Jean-Baptiste, une séance donnée par les amateurs de Gravelbourg. On joua *Durant et Durant*, dont voici le programme :

Ouverture : piano, Mlle B. Forcier.

Durand et Durand, Acte I.

Pot pourri : les élèves du Jardin de l'Enfance.

Durand et Durand, Acte II.

Culture physique : les élèves du Jardin de l'Enfance ; au piano Mlle V. Lemoine.

Mgr J.-M.-R. Villeneuve, O. M. I.

Durand et Durand, Acte III.

O Canada.

DURAND ET DURAND

Coquardier .... H. Fortin
Albert Durand, avocat, A. Forcier
Albert Durand, épicier, J. Audette
Célestin, frère de Coquardier .... A. Raymond
Le Baron de la Haute Tourelle .... E. Longpré
Auguste, domestique ... C. Simard
Théodore, commis .... G. Gagné
Jean, domestique ..... —
Javanon .... E. Beaulieu
Lévy .... H. Cormier
Barbatier, huissier ... R. Trudeau

Tous les acteurs ont été épatants et on peut dire que c'est un succès complet. Hector Fortin, pince sans rire, a fait tordre de rire son auditoire par sa mimique et son jeu. Albert Forcier, le jeune homme bien connu comme acteur au collège de Gravelbourg. M. Jules Audet a prouvé qu'on peut être un grand acteur sans la taille. Alex. Raymond avait une mimique épatante contrastant avec E. Longpré, qui, grave et sérieux, n'en faisant pas moins rire le R. P. Jubinville. Charlo Simard, serviteur épatant, faisant danser comiquement l'anse du panier. M. Georges Gagné, avec sa perruque rouge, jouait très bien ce qui ne l'empêchait pas de lorgner les jolies dames de l'auditoire. E. Beaulieu, bègue par excellence, expliqua en chantant d'une belle voix son affaire à l'avocat Durand. Henri Cormier personnifia le Juif avec un réel succès et M. R. Trudeau, intimidé un peu par les beaux yeux d'une spectatrice attentive, joua admirablement bien son rôle.

Les amateurs devraient, comme disait Mgr Villeneuve, nous donner plus souvent de ces séances récréatives et tout de même instructives. M. l'abbé Ph. Jérome, organisateur qui mérite toutes nos félicitations, nous prouva que notre artiste, Mgr Maillard, peut facilement transformer par quelques coups de crayon la bonne figure d'un curé en un juge sévère.

Les enfants du Jardin de l'Enfance, sous la direction de l'abbé Jérome, fit des exercices physiques très bien faits, et puis ces petits marmots par leurs chants, nous ont montré tous les soins que les bonnes soeurs oblates apportent à leur éducation.

La Fédération des Femmes Canadiennes-françaises, section de Gravelbourg, a le plaisir d'annoncer à ses amis que dimanche le 1er mars, Monseigneur Villeneuve donnera une conférence, à huit heures, à la Salle St-Jean-Baptiste.

Mgr Villeneuve compte parmi les conférenciers les plus distingués du Canada, et l'honneur qu'il nous fait est grand. Aussi nous nous comptons des privilégiés. Nous savons que tous les membres ainsi que leurs amis se feront un plaisir de s'y rendre nombreux. Sachons profiter de la faveur signalée qui nous est accordée.

—La Fédération des Femmes canadiennes-françaises a donné, sous la direction de leur présidente Mme Maurice Gravel, un grand bridge au profit des pauvres. Nous félicitons ces dames de leur initiative, et ce bridge donné spécialement pour les membres a été un véritable succès.

—M. Taché, inspecteur et directeur de la Banque Canadienne Nationale, est retourné à Winnipeg après avoir passé une quinzaine parmi nous. Nous avons bien cru un moment que M. Taché, qui avait été invité dans le Club des Vieux Garçons de Gravelbourg, manquerait à ses engagements de fidélité au célibat, mais il est parti sans égratignures à son coeur endurci de vieux garçon.

—M. Sylvère Mailhot, président du Club des Vieux Garçons de Gravelbourg, est venu spécialement de Makwa pour l'assemblée annuelle. Une initiation fut tenue et le club compte de nouveaux membres : M. Taché, de la Banque Canadienne Nationale, et M. Morel, de la Banque Royale. Nous félicitons les deux nouveaux membres et nous leur souhaitons que dans le cours de l'année l'Amour, de ses flèches meurtrières, ne les blesse pas au point de leur faire manquer leurs engagements. — *Jacques.*

BRIEVETES

Le gouvernement anglais vient d'adresser à la France, l'Italie, l'Allemagne, le Danemark, la Norvège, la Suisse et la Pologne une note d'après laquelle il suggère à ces pays de réduire de 25 pour cent les droits de douane sur différents produits manufacturés importés d'Angleterre.

x x x

Il est fort question d'un embargo sur le grain aux Etats-Unis. Dès que la Chambre aura réglé le projet des importations de l'huile, l'embargo sera soumis à l'attention des représentants au Congrès.

x x x

D'après les derniers rapports, les 300 000 tisserands des manufactures de coton qui ont fait la grève dans le Lancashire (Angleterre), depuis près d'un mois, se seraient décidés à se remettre au travail.

x x x

Le lieutenant-colonel Patrick-J. Daly, le commandant du 27e bataillon durant la Grande Guerre, et qui s'est distingué dans la guerre du Sud-Africain, est mort la semaine dernière à Lougheed, Alta.

x x x

Au nombre des argents destinés à soulager les sans travail des provinces de l'Ouest, tels qu'approuvés la semaine dernière, à Ottawa, est incluse la somme de $5 000 pour Camrose et Taber (Alberta). L'Hon. Robertson annonça aussi que, d'après le plan de placement, la ville de Montréal pourra donner de l'ouvrage à 16 000 ouvriers.

x x x

La police de Nelson (Colombie anglaise) a réussi à mettre en déroute 150 Doukhobors qui paradaient à Glade en costume d'Adam.

x x x

L'Hon. R.-B. Bennett répondit à une délégation de la Nouvelle-Ecosse, au sujet de l'établissement d'une loi relative aux combustibles tel que le charbon, que, de l'avis de tous les membres de son cabinet, une politique nationale à propos du charbon serait très désirable, mais que d'après les rapports de ceux qui ont fait une étude sérieuse de la situation, cela ne pourrait s'effectuer sans beaucoup de difficultés, surtout à l'heure actuelle. Il dit, que cette année, le Canada doit payer 150 millions de dollars en intérêts sur les dettes et les pensions.

x x x

Deux aviateurs se sont tués à l'aérodrome de la Royal *Canadian Air Force*, au Camp Borden, en Ontario, lorsque leur machine a fait explosion à une altitude de 1,000 pieds. Les victimes sont M. Albert Duval, de Contrecoeur (Québec), et M. M. Gill, de Trail (Colombie anglaise).

L'Encyclique "Casti Connubii" SUR LE MARIAGE

(*Suite*)

LE MEURTRE DES INNOCENTS et les fausses théories de l'eugénisme

Mais il faut encore, Vénérables Frères, mentionner un autre crime extrêmement grave par lequel il est attenté à la vie de l'enfant, encore caché dans le sein de sa mère. Les uns veulent que ce soit là chose permise et laissée au bon plaisir de la mère ou du père; d'autres reconnaissent qu'elle est illicite, à moins de causes exceptionnellement graves auxquelles ils donnent le nom d'*indication* médicale, sociale, eugénique. Tous exigent, pour ce qui regarde les lois pénales de l'Etat, qui interdisent de tuer l'enfant engendré mais non encore né, tous exigent que les lois de l'Etat reconnaissent l'*indication* que chacun d'eux préconise, indication différente, d'ailleurs; ils réclament qu'elle soit affranchie de toute pénalité. Il s'en trouve même qui font appel, pour ces opérations meurtrières, à la coopération directe des magistrats, et tout le monde sait, hélas! qu'il y a des endroits où cela arrive très fréquemment.

Quant à l'"indication médicale ou thérapeuthique" — pour employer leur langage, — Nous avons déjà dit, Vénérables Frères, combien Nous ressentons de pitié pour la mère que l'accomplissement du devoir naturel expose à de graves périls pour sa santé, voire pour sa vie même; mais quelle cause pourrait jamais suffire à excuser en aucune façon le meurtre direct d'un innocent? Car c'est de cela qu'il s'agit ici. Que la mort soit donnée à la mère, ou qu'elle soit donnée à l'enfant, elle va contre le précepte de Dieu et contre la voix de la nature: "Tu ne tueras pas!" (*Ex* xx, 13; cf. *Det. S. Officii*, 4 maii 1898, 24 juill. 1895, 31 mai 1884) la vie de l'un et de l'autre sont chose pareillement sacrée, personne, pas même les pouvoirs publics, ne pourra jamais avoir le droit d'y attenter. C'est sans l'ombre de raison qu'on fera dériver ce droit du *jus gladii*, qui ne vaut que pour les coupables, il est absolument vain aussi d'alléger ici le droit de se défendre jusqu'au sang contre un injuste agresseur (car qui pourrait donner ce nom d'injuste agresseur à un enfant innocent?), il n'y a pas, non plus ici ce qu'on appelle le "droit de nécessité extrême", qui puisse arriver jusqu'au meurtre direct d'un innocent. A protéger, par conséquent, et à sauvegarder chacune des deux vies, celle de la mère et celle de l'enfant, les médecins probes et habiles font de louables efforts; par contre, ils se montreraient fort indignes de leur noble profession médicale, ceux qui, sous l'apparence de remèdes, ou poussés par une fausse compassion, se livreraient à des interventions meurtrières.

Ces enseignements concordent pleinement avec les paroles sévères que l'évêque d'Hippone adresse aux époux dépravés, qui s'appliquent à empêcher la venue de l'enfant et qui, s'ils n'y réussissent pas, ne craignent pas de le faire mourir. "Leur cruauté libidineuse, ou leur volupté creulle, dit-il, en arrive parfois jusqu'au point de procurer des poisons de stérilité, et si rien n'a réussi, de faire périr d'une certaine façon dans les entrailles de la même, l'enfant qui y a été conçu: on veut que l'enfant meure avant de vivre, qu'il soit tué avant de naitre. A coup sûr, si tous les deux ils ont tels, ce ne sont pas des époux; et si dès le début ils ont été tels, ils se sont réunis non pour se marier, mais bien plutôt *per stuprum*, pour assouvrir leur passion; s'ils ne sont tels tous deux, j'ose dire: ou celle-là est d'une certaine manière la prostituée de son mari, ou celui-ci est l'adultère de sa femme." (S. August. *De nupt. et concupisc.* c. xv.)

Quant aux observations que l'on apporte touchant l'*indication* sociale et eugénique, on peut et on doit en tenir compte, avec des moyens licites et honnêtes et dans les limites requises; mais vouloir pourvoir aux nécessités sur lesquelles elles se fondent en tuant un innocent, c'est chose absurde et contraire au précepte divin, promulgué aussi par ces paroles: "Il ne faut point faire le mal pour procurer le bien." (Cf. *Rom* III, 8.)

Interventions abusives des Etats

Enfin, à ceux qui, dans les nations, tiennent le pouvoir ou élaborent les lois, il n'est pas permis d'oublier qu'il appartient aux pouvoirs publics de défendre la vie des innocents par des lois et des pénalités appropriées et cela d'autant plus que ceux dont la vie est en péril et menacée ne peuvent se défendre eux-mêmes, et c'est assurément le cas, entre tous, des enfants cachés dans le sein de leur mère. Que si les autorités de l'Etat n'omettent pas seulement de protéger ces petits, mais si, par leurs lois et leurs décrets, ils les abandonnent et les livrent même aux mains des médecins ou d'autres, pour que ceux-ci les tuent, qu'ils se souviennent que Dieu est juge et vengeur du sang innocent qui, de la terre, crie vers le ciel (*Gen.* iv, 10.)

Il faut enfin réprouver ce pernicieux usage qui regarde sans doute directement le droit naturel de l'homme à contracter mariage, mais qui se rapporte aussi réellement d'une certaine façon, au bien de l'enfant. Il en est, en effet, qui, trop préoccupés des fins *eugéniques*, ne se contentent pas de donner des conseils salutaires pour assurer plus sûrement la santé et la vigueur de l'enfant — ce qui n'est certes pas contraire à la droite raison, — mais qui mettent la fin eugénique au-dessus de toute autre, même d'ordre supérieur, et qui voudraient voir les pouvoirs publics interdire le mariages à tous ceux qui, d'après les règles et les conjectures, de leur science, leur paraissent, à raison de l'hérédité, devoir engendrer les enfants défectueux, s'agit-il d'ailleurs de sujets aptes personnellement au mariage. Bien plus, ils veulent que ces hommes soient, de par la loi, même malgré eux, privés de cette faculté naturelle par l'intervention médicale; et cela non point pour réclamer des pouvoirs publics une peine sanglante comme châtiment d'un crime, ou pour prévenir des crimes futurs, mais en attribuant aux magistrats une faculté qu'ils n'ont jamais eue et qu'ils ne peuvent avoir légitimement.

Tous ceux qui agissent de la sorte oublient complètement que la famille est plus sainte que l'Etat, et que, surtout, les hommes ne sont pas engendrés pour la terre et pour le temps, mais pour le ciel et l'éternité. Il n'est certes pas permis que des hommes, d'ailleurs capables de se marier, dont, après un examen attentif, on conjecture qu'ils n'engendreront que des enfants défectueux, soient inculpés d'une faute grave s'ils contractent mariage, encore que, souvent, le mariage doive leur être déconseillé.

Les magistrats n'ont d'ailleurs aucun droit direct sur les corps de leurs sujets; ils ne peuvent jamais, ni pour raison d'*eugénisme* ni pour aucun autre genre de raison blesser et atteindre directement l'intégrité même du corps, dès lors qu'aucune faute n'a été commise, et qu'il n'y a aucune raison d'infliger une peine sanglante. Saint Thomas d'Aquin enseigne la même chose, lorsque se demandant si les juges humains peuvent infliger du mal à un homme pour prévenir des maux futurs, il le concède pour quelques autres maux, mais il le nie à bon droit et avec raison pour ce qui concerne la lésion du corps: "Jamais, suivant le jugement humain, personne ne doit, sans avoir commis une faute, être puni d'une peine meurtrissante; on ne peut le tuer, ni le mutuler, ni le frapper. (*I Sum Théol.* IIa-IIae q. cviii, a. 4 ad 2m.)

Au surplus, les individus eux-même n'ont sur les membres de leur propre corps d'autre puissance que celle qui se rapporte à leurs fins naturelles; ils ne peuvent ni les détruire, ni les mutiler, ni se rendre par d'autres moyens inaptes à leurs fonctions naturelles, sauf quand il est impossible de pourvoir autrement au bien du corps entier, tel est le ferme enseignement de la doctrine chrétienne, telle est aussi la certitude que fournit la lumière de la raison.

ERREURS CONTRE LA FOI CONJUGALE

Déjà, pour en venir à un autre chef d'erreurs qui concerne la foi conjugale, tout péché contre l'enfant a pour conséquence que l'on pèche aussi, d'une certaine façon, contre la fidélité conjugale, ces deux biens du mariage étant étroitement liés entre eux. Mais, en outre, il faut compter autant de chefs d'erreurs et de déformations vicieuses contre la fidélité conjugale que cette même fidélité comprend des vertus domestiques: la chaste fidélité des deux époux, l'honnête subordination de la femme à son mari, enfin une ferme et vraie charité entre chacun d'eux.

Les liaisons sensuelles

Ils altèrent donc premièrement la fidélité conjugale ceux qui pensent qu'il faut condescendre aux idées et aux moeurs d'aujourd'hui sur une amitié fausse et non exempte de faute avec de tierces personnes, qui réclament que l'on concède aux époux qu'une plus grande licence de sentiment et d'action dans ces relations extérieures, d'autant plus (à leur sens) que beaucoup ont un tempérament sexuel auquel ils ne peuvent satisfaire dans les limites étroites du mariage monogame. Aussi la rigidité morale des époux honnêtes, qui condamne et réprouve toute affection et tout acte sensuels avec une tierce personne, leur apparaît-elle comme une étroitesse anormale d'esprit et de coeur ou comme une abjecte et vile jalousie; c'est pourquoi ils veulent que l'on considère comme tombées en désuétude ou qu'à coup sûr il faut les y faire tomber toutes les lois pénales qui ont été portées pour maintenir la fidélité conjugale.

Le noble coeur des époux chastes n'a besoin que d'écouter la voix de la nature pour répudier et pour réprouver ces théories comme vaines et honteuses, et cette voix de la nature trouve assurément une approbation et une confirmation tant dans ce commandement de Dieu: "Tu ne commettras point l'adultère (*Exode*, xx, 14), que dans la parole du Christ: "Quiconque arrête sur la femme des regards de concupiscence a déjà commis l'adultère dans son coeur." (*Matth*, v, 28.) Nulle habitude humaine, aucun exemple dépravé, aucune apparence d'une humanité en progrès ne pourront jamais infirmer la force de ce précepte divin. Car, de même que le seul et unique "Jésus-Christ qui était hier et qui est aujourd'hui sera toujours dans les siècles des siècles" (*Heb.* xiii, 8), de même la seule et unique doctrine du Christ demeure, dont ne passera pas même une virgule jusqu'à ce que tout s'accomplisse. (Cf. *Matth.* v, 18.)

"L'émancipation de la femme"

Les mêmes maitres d'erreurs qui ternissent l'éclat de la fidélité et de la chasteté nuptiale n'hésitent pas à attaquer la fidèle et honnête subordination de la femme à son mari. Nombre d'entre eux poussent l'audace jusqu'à parler d'une indigne servitude d'un des deux époux à l'autre, ils proclament que tous les droits sont égaux entre époux; estimant ces droits violés par la "servitude" qu'on vient de dire, ils prêchent orgueilleusement une *émancipation* de la femme, déjà accomplie ou qui doit l'être. Ils décident que cette émancipation doit être triple, qu'elle doit se vérifier dans le gouvernement de la vie domestique, dans l'administration des ressources familiales, dans la vie de l'enfant à empêcher ou à détruire et ils l'appellent *sociale, économique, physiologique*: physiologique, car ils veulent que les femmes soient, à leur gré, affranchies ou qu'elles doivent l'être des charges conjugales et maternelles de l'épouse (ce qui n'est pas émancipation, mais crime détestable, nous l'avons suffisamment montré): économique, par où ils veulent que la femme, même à l'insu de son mari et contre sa volonté, puisse librement avoir ses affaires, les gérer, les administrer sans se soucier autrement de ses enfants, de son mari et de toute sa famille; sociale enfin, en tant qu'ils enlèvent à la femme les soins domestiques, ceux des enfants et ceux de la famille, pour que ceux-là négligés, elle puisse se livrer à son génie naturel et qu'elle se consacre aux affaires et aux fonctions de la vie publique aussi.

Mais ce n'est pas là une vraie émancipation de la femme, et ce n'est pas là non plus une digne liberté conforme à la raison, qui est due à la noble tâche de la femme et de l'épouse chrétienne; c'est bien plutôt une corruption de l'esprit de la femme et de la dignité maternelle, un bouleversement aussi de toute la famille, par où le mari est privé de sa femme, les enfants de leur mère, la maison et la famille tout entière d'une gardienne toujours vigilante. Bien plus, c'est au détriment de la femme elle-même que tourne cette fausse liberté et cette égalité non naturelle avec son mari; car si la femme descend de ce siège vraiment royal où elle a été élevée par l'Evangile dans l'intérieur des murs domestiques, elle sera bien vite réduite à l'ancienne servitude (sinon en apparence, du moins en réalité) et elle deviendra ce qu'elle était chez les païens, un pur instrument de son mari.

Mais, quant à cette égalité des droits qui est si exagérée et que l'on met si fort en avant, il faut la reconnaitre en ces choses qui sont propres à la personne et à la dignité humaine, en celles qui découlent du pacte nuptial et qui sont impliquées par la vie conjugale; en ces choses-là, chacun des deux époux jouit assurément des mêmes droits et il est tenu à la même obligation; dans les autres choses, une certaine inégalité et une certaine mesure sont nécessaires, elles sont exigées par le bien et les obligations de la Société domestique et par l'unité et la stabilité de l'ordre.

Comme néanmoins les conditions sociales et économiques de la femme mariée doivent se modifier en quelque manière, à cause du changement qui s'est vérifié dans la forme et les usages des relations humaines, il appartient aux pouvoirs publics d'adapter les droits civils de la femme aux nécessités et aux besoins de notre époque, en tenant compte de ce qu'exigent le tempérament différent du sexe féminin, l'honnêteté des moeurs, le bien commun de la famille; et pourvu que l'ordre essentiel de la société domestique soit sauvegardé, cet ordre a été institué par une autorité plus haute que l'autorité et la sagesse divines, et ni les lois de l'Etat ni le bon plaisir des particuliers ne sauraient le modifier.

(*A suivre.*)



Quand les grands chefs des Sauvages venaient, en grande pompe, rendre visite aux Intendants, leur présent le plus précieux était un tabac aromatique, provenant des champs fertiles qui sont devenus le Canada français.

Résultat de la "Drive" pour l'Orphelinat

Conformément à ce qu'il fut convenu lorsque nous lançâmes la DRIVE de secours l'orphelinat catholique de Prince-Albert, en novembre dernier, nous publions aujourd'hui la liste des noms des donateurs, ainsi que le montant des offrandes. Les lecteurs du PATRIOTE se rappellent qu'outre les aumônes en argent, nous avons déjà accusé réception d'autres dons en nature, — habits, viande, farine, etc..., — d'une valeur très appréciable.

Bien que le total ne s'élève pas à ce que certains espéraient, comme c'eût été le cas si nous ne souffrions pas d'une terrible crise économique, la lecture attentive de la liste ci-dessous témoigne d'un grand esprit de charité et de sacrifice, de la part des personnes, des paroisses et sociétés. Et s'il y a des abstentions plutôt décevantes, c'est que les circonstances locales de dépression financière n'ont pas permis, cette année, le déploiement de générosité dont ces endroits sont contumiers. Les conditions actuelles ne s'éterniseront pas. Une solution s'impose, elle viendra. Il sera alors plus facile de secourir l'orphelin, le plus petit des petits dont le Sauveur parlait en disant: Ce que vous faites pour eux, c'est à moi que vous le faites.

En son nom et au nom des intéressés, le Comité de Secours désire exprimer aux donateurs et aux promoteurs de la DRIVE ses sentiments de très sincères reconnaissance

Le Comité de Secours à l'Orphelinat.

Monseignor H. Desmarais, Saskatoon	$100.00
Bruning J. J. Clouston	1.00
Bouffard, A. Tisdale	1.00
R. R. Dominicains, Prince-Albert	5.00
Polly, S. R. Moose Jaw	5.00
M. l'abbé Daoust, Saskatoon	10.00
McManman, J. B., Marwayne, Alberta	2.00
Kobb, J., Saxby	.50
Callaghan, R., Saxby	1.00
Kobb, F. Saxby	.50
Poncelet, L., Saxby	.50
Marquis, J., Saxby	.50
Wilkie, J., Saxby	.50
Knoblach, A., Saxby	.25
Bakus, J., Saxby	.50
Wilkie, P., Saxby	.50
Kobb, D., Saxby	1.00
Haran, J., Regina	1.00
Willick, Mike, Batoche	1.00
Willick, Nick, Batoche	1.00
Abbizetti, E., Prince-Albert	2.00
Baribeau, Bruno, Prince-Albert	1.00
Guay, T. E., Englefeldt	5.00
Rollman, J., Leask	5.00
Archambault, J., Québec	1.00
Vancampenhout, G., Prud'homme	5.00
Rev. Paquette, J., Montmartre	1.00
Cabane, Louis, Prince-Albert	5.00
Hallé, J. M., Hoey	2.00
Jonastin, S., Peacedale	1.00
Paroisse S. Antoine	26.70
Le club de tennis du Patriote	20.98
Noble, J. P., Melfort	1.00
Gonda, John, Hafford	1.00
Speechley, J. M. Parkside	5.00
Schwack, F. Prince-Albert	1.00
Lefebvre, Urgel, St-Philippe, Québec	9.00
Boucher, W. A., Hoey	1.00
Ladies Aid, Moose Jaw	56.35
Beauchesne, L. E. A., Albertville	5.00
Forcier, J. A., Gravelbourg	5.00
Cuelenaere, E., Marcelin	5.00
Bruning, . M., Muenster	8.82
Rev. Abbé Barbier, St-Front	25.00
Russell, Frank, Prince-Albert	1.00
Russell, Urban, Prince-Albert	1.00
Goyer, Torsina, Zénon Park	1.00
Hogan, James, Meacham	2.00
Théberge, T. A., Meacham	1.00
Hogan, E. W. J., Meacham	1.00
Walsh, B. L., Meacham	1.00
Mimchuk, J. C., Meacham	1.00
Courchesne, J. A., Meacham	1.00
Callouette, E., Meacham	.50
Smallkowski, S., Meacham	1.00
Reifferscheit J. Meacham	1.00
McGovern, W. L., Meacham	1.00
Trainor, M. J., Star City	3.00
Chevaliers de Colomb de Gravelbourg	10.00
Chevaliers de Colomb de North Battleford	25.00
Paroisse de N.-Dame de La Paix, Meadow Lake	15.00
Paroisse de St-Maurice de Bellegarde	45.00
Paroisse de Shell River	30.00
Welsh, D., Meacham	1.00
Schlasser, T., Sedley	.45
Deleker, G. A., Cudworth	2.00
Waldbeitlig, Cudworth	2.00
Winnderlot, F. Cudworth	2.00
Weild, J. M., Cudworth	1.00
Goller, Martin, Cudworth	1.00
Grady, C. E., Cudworth	2.00
Kobb, R. F., Cudworth	1.00
Bulger, V., Cudworth	2.00
Orontne, R. J., Cudworth	2.00
Kobb, L. P., Cudworth	2.00
Kurtenbach, C., Cudworth	1.00
Ehle Jacob, Cudworth	1.00
Riding, W. C., Cudworth	1.00
Jutras, J. N., Prince-Albert	1.00
Morrissette, Rev. J. H., Radville	1.00
McDonald, Andrew, Prince-Albert	10.00
O'Donnell, Thos. orth Battleford	1.00
Tinant, Achille, Gouverneur	.25
Rev. A. Perrault, Sinnett	5.00
Madden, E. G., Prince-Albert	2.00
Chevaliers de Colomb de Zénon Park	25.00
Fucks Peter, St-Walberg	8.00
Hart, J. R., Moose Jaw	10.00
Metzger, Rev. H., KronCau	20.00
Harty, K. J., Sedley	1.00
Inconnu	.25
Schlosser, James, Sedley	1.00
Kretinger, F. T. V., Sedley	1.00
Kretinger, P., Sedley	1.00
Manz, S., Sedley	1.00
Froh, Frank, Sedley	.50
Gong Café, Sedley	.50
Demers, F. J., Sedley	1.00
Parent, Dr J. E., Sedley	1.00
Crudon, J., Sedley	.50
McKinnon, J., Sedley	.50
Ulrich, J. G., Sedley	
Grondines, Mrs., Sedley	1.00
Paré, Jos., Sedley	1.00
Kilded, J. J., Sedley	1.00
Batt Peter, Sedley	1.00
Watkins, D. W., Sedley	.50
Hilfuch, Frank, Sedley	.50
Lavergne, J. S., Sedley	.50
Harty, Val, Sedley	1.00
Geiger, P., Sedley	.50
Rainbold, J. H., Sedley	.25
Julgley, H. C., Sedley	.30
Bossé, F., Sedley	1.00
Wasylenki, W., Sedley	1.00
Laczanko, H., Sedley	1.00
Bragatt, A., Sedley	.50
Phillips, M., Sedley	1.00
Circe, J. M., Sedley	1.00
Firnoe, Mrs., Sedley	1.00
Elsteter, F., Sedley	.25
Kessell, Pete, Sedley	.25
Kessell, Mrs., Sedley	.50
Bask, John, Sedley	.35
Baunier, S.,	.25
Weingerger, A., Sedley	.50
Bask, Rochus, Sedley	1.00
Normandin, L. P., Sedley	2.00
Seiferling, F., Sedley	1.00
Gervais, Victor, Sedley	1.00
Hosselie, John, Sedley	.25
Deck, Dan, Sedley	.50
Pfeiffer, Sct, Sedley	.25
Béchard, Ev., Sedley	.25
Thibert, F., Sedley	1.00
Mildenberge, A., Sedley	.50
Schlosser, Hoe, Sedley	.25
Martin, F., Sedley	.25
Gell, F., Sedley	.50
Ferner, Geo., Sedley	.25
Klein, E., Sedley	.25
Scheffer, Jack, Sedley	1.00
Leier, L., Sedley	.10
Becher, Chas., Sedley	.20
Lanch, M., Sedley	.25
Kombeltz, V., Sedley	.25
Poisant, P., Sedley	.50
Trudo, A., Sedley	.25
Lefebvre, J. L., Sedley	.25
Walbaum, Jacob, Sedley	.25
Béchard, H. Sedley	.50
Béchard, Bros, Sedley	1.00
Poisant, L., Sedley	5.00
Schafer, Anton, Sedley	.25
Rev. T. Marquis, St-Denis	.10
Roy, Thos., St-Denis	10.00
Société St-Jean-Baptiste, Willow-Bunch	10.00
Associations catholique des jeunes canadiens, Willow-Bunch	5.00
Société St-Vincent de Paul, Willow-Bunch	5.00
Chevaliers de Colomb de Willow-Bunch	5.00
Richard, J. R., Moose Jaw	30.50
Kachel, Mary, Leader	1.00
Kachel, Dorothy, Leader	.50
Pomberg, Mrs. A. H., Leader	.50
Pomberg, Mr. A. H., Leader	1.00
Ihringer, Joe, Leader	2.00
Tschmur, Hans, Leader	1.00
Bullans, Harry,	.50
Schnepf, Lin, Leader	1.00
	.25
Chevaliers de Colomb de Souris Valley	8.40
Chevaliers de Colomb de Shaunavon	33.20
Imhoff, Car., St-Walberg	1.00
Balf, P. J., Cantaur	1.00
Rev. J. A. Coursolle, Jack Fish Lake	5.00
Coursolles, Mlle, Jack Fish Lake	1.00
Famille, Chas. Day, Jack Fish Lake	1.00
Mme Malenfant, Jack Fish Lake	.50
Paroisse de St-Pierre de Sandal, Paradise Hill	34.90
Wilcox, J. A., Edmonton	5.00
Epting, L. E., Moose Jaw	1.00
Paroisse de Bonne Madone	3.00
Paroisse de Domrémy	52.25
Paroisse de Bellevue	37.55
Paroisse de Prud'homme	54.50
Paroisse de Marquis	17.00
Paroisse de Grayson	40.00
Paroisse de St-Brieux	48.00
Harvey, F. G., Saskatoon	5.00
McLellan, M. H., Moose Jaw	2.00
Chevaliers de Colomb de Debden	41.30
St-Amant, Jos., Jack Fish Lake	.25
Hoffman, S., Jack Fish Lake	1.00
Cyr, Frank, Jack Fish Lake	1.00
Esquirol, Martin, Jack Fish Lake	1.00
Speechley, J. M., Parkside	5.00
Bompais, Pierre, Prince-Albert	1.00
Chevaliesr de Colomb de Humboldt	70.00
Chevaliers de Colomb de Saskatoon	20.00
Paroisse de Viscount	15.00
Total:	$1,210.00

: : AGRICULTURE - - ELEVAGE : :

Notes Agricoles

TROIS PARMI 3,000

On consomme généralement les oeufs sous forme d'oeufs frits, bouillis et pochés, mais ce ne sont là que trois parmi 300 moyens d'apprêter cet aliment, s'il faut en croire un grand chef.

Dans les climats du nord, un oeuf consommé en hiver a une valeur nutritive plus élevée qu'un oeuf consommé en été. Les bas prix actuels des oeufs, les plus bas que l'on ait vus depuis longtemps, font apprécier davantage ce produit alimentaire.

—Ministère fédéral de l'Agriculture

RAPPORT QUOTIDIEN SUR LE COMMERCE DES POMMES DE TERRE

La Division des fruits du Ministère fédéral de l'Agriculture a institué un service quotidien, par radio, de rapport sur les marchés, afin de tenir les producteurs de pommes de terre mieux au courant des conditions du marché. Les inspecteurs du Ministère à Montréal, Ottawa et Toronto, télégraphient les faits importants de leur marché local à la Division à Ottawa à 10.30 tous les matins. Ces rapports sont consolidés à Ottawa et télégraphiés à Moncton, N.-B., où ils sont diffusés par la station de radio C.N.R.A., à l'heure de midi.

BESTIAUX CANADIENS ENVOYES AUX ACHETEURS ANGLAIS

L'analyse du rapport sur les résultats de l'expédition expérimentale des 1,028 boeufs de l'Ouest du Canada, arrangée par la division fédérale de l'Industrie animale, montre que les bestiaux de bonne souche, d'un poids moyen et bien viandés, seront bien reçus sur les marchés anglais, spécialement pendant la saison des boeufs maigres. Ils profitent bien de l'alimentation et font une bonne augmentation de poids. On constate que la présence de cornes, ainsi que les marques visibles, exercent un effet déprimant sur les prix. Les bestiaux plus âgés dans cette expédition ont causé une déception, indiquant que le marché demande essentiellement des jeunes animaux. Un autre fait apparent, c'est que les acheteurs du pays mettent une prime sur la qualité apparente. Quelques bêtes parmi la dernière expédition de bêtes de trois ans sur Manchester ont rapporté aux expéditeurs $67.75 par tête, vendues pour la boucherie, et ont donné lieu à des commentaires favorables par leur rendement de viande. Les prix réalisés n'ont pas été aussi hauts qu'on l'espérait dans certains cas, mais ils étaient, dans plusieurs autres, meilleurs que ceux que l'on offrait au pays.

LA RECOLTE DE POMMES DE TERRE

Les chiffres fournis par la Division fédérale des fruits accusent une augmentation de 19.6 pour cent dans la récolte de 1930, par comparaison à la production de 1929; le total évalué est de 49,160,000 quintaux. Malgré les bas prix actuels, les stocks en entrepôt au 1er janvier étaient de 9.6 pour cent moins élevés qu'il y a un an. Il y a eu une augmentation appréciable dans les arrivages par camions sur les plus gros marchés, grâce à la température favorable, et l'augmentation de rendement dans les Provinces des Prairies a été presque suffisante pour combler la demande dans cette partie.

HONORE PAR L'ITALIE

M. F. C. Elford, aviculteur du Dominion et ex-président de l'Association mondiale de la Science avicole, sous les auspices de laquelle les congrès mondiaux d'aviculture sont tenus, vient d'être honoré par le gouvernement de l'Italie qui l'a nommé membre du Comité exécutif du Cinquième Congrès d'aviculture, qui doit être tenu à Rome en 1933. M. Elford a également été prié d'accepter la charge de l'organisation de la délégation canadienne à Rome. Il semble, d'après les indications actuelles, que le prochain Congrès aura le même succès que celui de l'année dernière à Londres

LA PREMIERE DU MONDE

Une poule Leghorn blanche, appartenant à Wm. Whiting, de Port Kells, C.-B., et portant le nom de "No Drone 5 H" a pondu 357 oeufs en 365 jours pendant le concours de ponte de la Colombie-Britannique, conduit à la ferme expérimentale du Ministère fédéral de l'Agriculture à Agassiz, C.-B. Cette poule, qui est un superbe spécimen de sa race, pèse tout juste 5.2 livres. Entre le 1er novembre 1929 et le 30 octobre 1930, elle a pondu 29.9 douzaines d'oeufs qui pesaient 52 livres, soit dix fois son propre poids. Son contrôle est officiel au sens le plus large du mot. Pendant la période entière du concours elle a été soumise à la surveillance neutre et compétente des agents chargés du concours fédéral du contrôle de son propriétaire. Cette poule fournit une preuve éclatante des services que peut rendre le système d'élevage avicole national du Canada.

ETALAGE DU BUENOS-AIRES

L'étalage que le Ministère fédéral de l'Agriculture a envoyé à l'Exposition du Commerce anglais, qui doit commencer à Buenos-Aires, Argentine, le 15 mars, porte spécialement sur les volailles, les oeufs, les pommes, et les pommes de terre. Le lot de volailles comprend quarante poules sélectionnées, spécialement enregistrées et contrôlées, et qui devraient donner un bon compte d'elles-mêmes comme représentants du stock reproducteur canadien. La catégorie "extra" est démontrée dans cette partie de l'étalage, et l'emballage commercial No 1, de la grosseur à partir de 2 1-4 pouces, est représenté dans l'étalage de pommes. L'étalage de pommes de terre se compose de trois des variétés principales de stock de semence certifiée. L'agriculture canadienne devrait bénéficier de ce contact avec l'Amérique du Sud.

LES RECHERCHES SUR LES CEREALES AUGMENTENT

Le rapport du Céréaliste du Dominion, M. L. H. Newman, B.S.O., pour 1929 fournit une illustration graphique du développement soutenu des recherches sur les céréales, entreprises par le Ministère fédéral de l'Agriculture. En 1916, le nombre de parcelles affectées aux recherches était 2,017. En 1921, ce chiffre est tombé à 756. Depuis 1927, cependant, il y a eu un développement régulier dans ce travail important, et le nombre total de parcelles pour 1930 est de 15,950. Ce rapport, qui est offert pour la distribution, contient toute une richesse de renseignements utiles pour ceux qui s'intéressent aux grains de céréales.

SELECTIONNEZ LES BONNES

C'est à ce moment de l'année que le contrôle des poules au nid-trappe est le plus utile. En sélectionnant ces oiseaux pour les parquets de reproduction, M. George Robertson, aviculteur de la Ferme expérimentale centrale à Ottawa, dit que la vigueur est la qualité principale recherchée dans les poules. Les poules qui rapportent aujourd'hui sont celle qui ont une virilité suffisante pour supporter une forte ponte. La taille, le type du corps, le volume et la grosseur des oeufs sont importants. Le contrôle au nid-trappe est un guide utile dans la sélection des oiseaux du vrai type. Il faut avoir soin de bien choisir le coq qui doit être fort et vigoureux, et de préférence issu d'une mère ayant une capacité de production bien établie. On doit examiner soigneusement la qualité qu'il porte sur sa personne.

LES PARASITES DES MOUTONS ET LA FACON DE LES DETRUIRE

Le Ministère fédéral de l'Agriculture et les ministères de l'Agriculture des provinces de Québec, Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Prince-Edouard, ont collaboré pour distribuer aux éleveurs de moutons, dans l'Est du Canada, un livret intitulé "Les parasites animaux qui attaquent les moutons dans l'Est du Canada". Le manuscript, préparé par le Dr Lionel Stevenson du Mi-ria, traite d'une façon pratique d'un grand nombre de parasites, de leur apparence, et des symptômes qui indiquent leur présence; il décrit également le traitement utile à appliquer. Le Bureau des Publications du Ministère fédéral de l'Agriculture, d'Ottawa, a un nombre limité des exemplaires de ce bulletin qu'il distribuera gratuitement sur demande.

OIGNONS CANADIENS

La semaine des "Oignons canadiens", tenue du 25 au 31 janvier, a beaucoup aidé à faire apprécier les oignons canadiens. Elle a également mis en lumière quelques faits intéressants au sujet de l'accroissement rapide de cette industrie. La consommation d'oignons par tête au Canada en 1930 était d'environ 10 livres. En d'autres termes, cela signifie que les Canadiens ont consommé au total 100,000,000 de livres, — soit 50,000 tonnes ou quelque 2,000 charges de wagons. Cette immense quantité d'oignons venait principalement de deux sources. Les producteurs canadiens ont produit 29,976 tonnes d'oignons, et il s'est importé un peu plus de 20,000 tonnes des Etats-Unis. Plus de $750,000 ont été dépensés par les Canadiens sur les oignons cultivés aux Etats Unis. La production canadienne augmente rapidement et elle est de qualité exceptionnelle.

—Ministère de l'Agriculture, Ottawa

TROP DE BLÉ

Un de nos fidèles abonnés nous prie de reproduire cet article pris de la Croix de Paris.

Plus encore que ses devancières, l'année 1930 laissera de tristes souvenirs, même au point de vue agricole. Entendez les plaintes qui s'élèvent sur tous les continents, sous toutes les latitudes. C'est surtout le blé qui est en cause cette fois. Eh oui, le blé, ce symbole de toutes les nécessités humaines, cause dans l'humanité d'effroyables remous. Sans doute, les peuples se disputent à prix d'or les grains précieux. Pensez-vous ? Eh ! que non, au contraire, la brouille universelle tient uniquement à ce qu'il y a trop de blé sur la terre ! Cette crise de blé n'a rien à faire avec la disette, c'est la surabondance qui gâte tout, cette année. Expliquons cela : le Canada, les Etats-Unis et d'autres pays encore s'étaient faits à cette idée qu'après la grande guerre l'Europe mettrait longtemps, bien longtemps, à se remettre de la terrible secousse et ne pourrait de sitôt suffire à sa subsistance. Le blé allait manquer sur le vieux continent, pensait-on, et les heureux pays qui pourraient en fournir feraient alors des affaires d'or. Et de là à semer beaucoup de blé, il n'y a pas loin ; on sema du blé tant qu'on put, et, dès 1928, les grains et les "elevators" du Nouveau Monde s'emplirent à craquer. Seulement voilà, l'Europe sut se relever assez vite de la terrible secousse qu'avait été la guerre ; l'Europe put suffire à ses besoins en blé, si bien que la reproduction étrangère resta aux pays surproducteurs qui stockèrent d'énormes quantités. Les désir de se débarrasser de ces stocks amena la baisse des prix: les cours dégringolèrent en cascade ; le Canada donne son blé à moins de 50 francs le quintal, ce qui gêne considérablement le commerce des blés européens. Que voulez-vous, il y a de par le monde un excédent de 120 millions de quintaux de blé qui pèsent sur le marché !

Ainsi, c'est bien le cas de le dire, les hommes se chicanent parce qu'il y a trop de blé. Le bon Dieu nous a trop bien servis !

On pourrait peut-être modifier le *Pater* et prier Dieu de vouloir bien nous donner *notre pain quotidien*, donc notre blé, mais de façon mesurée que nous en ayons assez, mais pour que nous n'en ayons pas trop. Cela afin qu'il n'y ait de par le monde ni crise de blé ni bataille du blé. Mais, j'y pense, si le bon Dieu accédait à cette supplique enfantine, les hommes continueraient quand même à se chicaner. Ils trouveraient toujours quelque nouveau moyen de batailler pour avoir plus d'or que le voisin, je dis plus d'or, parce que toute la querelle du blé se réduit à une question de gain. Les cours du blé comme les cours de toutes les choses indispensables sont faussés. Vendre cher, tout est là pour les agioteurs, et ces gens-là ne sont pas contents du tout quand il y a surabondance. C'est ce même esprit qui poussa, en une certaine année particulièrement prospère, les jardiniers d'une ville à jeter dans la rivière une partie de leur récolte, afin de maintenir les cours sur le marché des légumes.

Partout où l'esprit de lucre prime tout, le désordre apparait, mais hélas ! le veau d'or est toujours debout.

On encense sa puissance d'un bout du monde à l'autre bout !

Pierre LABOUREYRAS.

x

LE POOL

CIRCULAIRE No W-193

Le 13 février 1931. — Au projet du *Pool* cent pour cent par législation on oppose la liberté personnelle et les droits individuels. A ce propos, il est intéressant de lire les fortes remarques faites; il y a quelques années par le comte d'Oxford et Asquith :

"Un homme n'est pas libre, à moins qu'il puisse s'entendre avec ses semblables, dans un but honnête et de commun intérêt. Et ce n'est pas une industrie libre, celle qui est dommageable à l'employé, au camarade, à la santé et au bien-être du voisin. La liberté de l'individu est limitée par les droits de tous. C'est dans ce sens large qu'il faut interpréter cet autre principe fondamental : l'intérêt général prime les droits particuliers."

x x x

Le *New York Times* publie une dépêche de Buenos-Aires, dont le dernier paragraphe dit :

"Le gouvernement pense que la mauvaise situation actuelle du marché du blé est due à la détermination des exportateurs de ne pas exporter tant qu'ils n'ont pas forcé la baisse au-dessous des prix qui sont déjà improductifs. Le gouvernement pense aussi qu'avec le peu de valeur de la monnaie argentine et les transports sur mer à bon marché, il sera possible aux diplomates d'obtenir des commandes de blé, s'ils le cherchent énergiquement d'après les directives qu'ils ont reçues."

x x x

Le mardi 17 février, H.-S. Fry, directeur de publicité du *Wheat Pool* de la Saskatchewan, a parlé à la radio. Le mardi 24, ce sera le tour de S.-T. White, directeur du district 4. Soyez aux écoutes à 7 h. 45 p.m. (M. S. T.)

x x x

Il en est qui s'imaginent que l'Argentine a fait une merveille en vendant son blé au-dessous de sa valeur et ainsi se débarrasser de sa récolte. Mais ce pays souffre de la pire crise de son histoire. Des revenus trop inférieurs ont jeté le producteur dans la pauvreté et la banqueroute. Ces producteurs ont renversé l'ancien gouvernement. Ils demandent à la nouvelle administration un programme dont fait partie le *Wheat Pool*.

x

CARNET DE LA MÉNAGÈRE

Toujours plus. Toujours mieux. Toujours plus de vérité, plus de bien, plus de paix, plus de charité et surtout plus de sainteté.

S. S. Pie XI.

x x x

L'air, la lumière, le soleil sont des rénovateurs incontestés, des toniques par excellence. Ne nous en privons pas. Laissons-les entrer librement, envahir les chambres, égayer nos demeures. Nous nous en trouverons mieux.

Pour le moment n'abusons pas des stores. A l'été, il faut bien en user si l'on veut garder aux appartements leur fraicheur ; mais pour longtemps encore, ouvrons largement sur les larges horizons et profitons du beau soleil du bon Dieu.

x x x

Si le mécanisme est encore en bon état, il est facile de remplacer un store détérioré avec de la toile, du coton fort, de la cretonne, de la satinette unie ou fleurie, choisir de largeur convenable et de longueur voulue, clouer sur le rouleau, finir par un large ourlet, y insérer la baguette du bas. On peut ajouter une grosse dentelle, un anneau, un gland.

x x x

Avez-vous une quantité de sandwiches à préparer et voulez-vous, tout en économisant le beurre, pouvoir l'étendre facilement sur les tranches de pain ? Placez dans un bol une livre de beurre, versez dessus une tasse de lait bouillant, battez jusqu'à ce que le lait soit tout absorbé et le beurre raffermi. Ce beurre s'aigrirait probablement vite à la chaleur ; mais pour la consommation immédiate, il est délicieux.

x x x

Comme variante aux fèves aux lards ordinaires, ajoutez-y du catsup quelques minutes avant de servir et vous aurez sans longues préparations, d'excellentes fèves, sauce tomate.

x x x

Les bouteilles *Thermos*, si nécessaires au dîner de nos écoliers, ont l'inconvénient grave d'être trop fragiles. Voulez-vous un récipient d'une résistance raisonnable avec les mêmes propriétés, qui les remplace sans frais ? Prenez une chaudière de sirop de dix livres dont le couvercle s'enfonce hermétiquement. Placez au fond plusieurs épaisseurs de journaux mouillés. Mettez dessus une jarre à conserve d'une pinte. Bourrez bien les côtés, encore avec du papier mouillé. Pressez bien et laissez sécher. Vous pourrez alors enlever et remettre aisément la jarre dans la chaudière. Par ce procédé vous obtenez une isolation parfaite qui conservera à la même température les aliments pendant plusieurs heures.

x x x

Reste-t-il une petite quantité de viande insuffisante pour le repas suivant ? Voici quelques façons de l'accommoder qui, en l'allongeant, donneront la quantité désirée.

Mêlez la viande hachée ou en tranches à une sauce blanche ou brune, à des légumes, à des patates ou à du macaroni, à une poêlée d'oignons frits, puis mijotés pendant vingt minutes en ajoutant du pain sec finement haché. Faites-en un pâté avec croûte un peu épaisse dessus et dessous. Mettez dans un plat beurré et jetez dessus des oeufs battus en omelette. Faites prendre au fourneau.

x x x

—La dignité a pourtant son implacable logique et il faut louer ceux qui s'y conforment.

x x x

—Trouvez-vous raisonnable que l'on veuille taxer les célibataires ?

—Mais certainement ! Ces gens-là ne sauraient payer trop cher leur bonheur.

VIEILLE MENAGERE.

ENCOURAGEZ LES ANNONCEURS DU "PATRIOTE"

UNE CHANCE AUX JEUNES CANADIENS FRANCAIS

Le samedi soir 7 février Sir H. Thornton était, à Montréal, l'hôte d'honneur du Cercle universitaire. Le président des Chemins de fer nationaux du Canada n'a pas voulu être en reste avec les universitaires canadiens français qui le recevaient. Exprimant le désir d'avoir avec lui plus de jeunes Canadiens français de formation universitaire il a fait aux autorités de l'Université de Montréal ce qu'il a qualifié de "proposition." Qu'elles désignent un certain nombre de jeunes Canadiens français désireux de faire leur marque dans le domaine des transports et il leur fournira l'occasion de faire un apprentissage qui les prépare à occuper des postes de confiance dans l'exploitation et l'administration du réseau. Il veut que les Chemins de fer nationaux du Canada soient vraiment une entreprise canadienne et qu'on ne dise plus que c'est une entreprise exclusivement anglo-saxonne.

Sir Henry Thornton a parlé de psychologie nationale, d'entente internationale et d'esprit canadien. Il a rendu hommage à la France qui est restée une grande nation malgré les épreuves répétées qu'elle a subies au cours des siècles, et il a parlé élogieusement du rôle des Canadiens français dans la Confédération. Le conférencier, qui semble affectionner tout particulièrement l'étude de l'histoire, a fait une rapide chevauchée à travers les âges pour y trouver l'explication de certaines constatations d'ordre national ou international qui s'étaient imposées à lui.

x

x

De la Terre à la Lune

La Société américaine interplanétaire, qui ne doute pas de voir établir un jour des relations entre la Terre et la Lune, a demandé au savant ingénieur Esnault-Pelleterie très sérieusement attaché à la solution de ce problème, quand il sera possible d'envoyer une fusée de New-York à la Lune.

M. Esnault-Pelleterie a répondu avec assurance :

— Dans sept ans, il sera possible de lancer une fusée de New-York à Paris. Quant à la construction d'une fusée capable d'atteindre la Lune, elle demandera encore vingt cinq ans d'étude et coûtera 3 millions de dollars.

— Té ! C'est ce que je ne cesse de vous répéter, dira Marius.

x

Marché aux grains de Winnipeg

Blé. — No 1 dur, 60; No 1 Nord, 59 3-4; No 2 Nord, 57 1-2; No 3 Nord, 53 1-2; No 4, 49 1-2; No 5, 47 1-2; No 6, 45 1-2; fourrage, 44; voie, 60 1-4.

Avoine. — No 2 C. W., 29 1-8; No 3 C. W., 26 3-8; Ex. 1 fourrage, 27 5-8; No 1 fourrage, 25 3-8; No 2 fourrage, 23 3-8; rejetée, 20 1-8; voie, 29 5-8.

Orge. — No 3 C. W., 21 7-8; No 4 C. W., 19 1-8; No 5 C. W., 17 1-8; No 6 C. W., 16 1-8; voie, 22 1-8.

Lin. — No 1 C. W., 97 3-4; No 2 C. W., 93 3-4; No 3 C. W., 80 3-4; rejeté, 80 3-4; voie, 97 3-4.

Seigle, — No 2 C. W., 28 1-4.

x

Marché du bétail à Winnipeg

Winnipeg. — Arrivages : 290 bêtes à cornes, 5 veaux, 275 porcs et 40 moutons et agneaux.

Bouvillons de boucherie, $6.50; moyenne, $6 à $6.25; veaux, $7.50; génisses de boucherie, $6; pour engrais, $4 à $4.50; porcs, 25c plus bas; bacons, $7; pesants et truies, $6. Marché aux moutons et agneaux inactif.





Résolutions adoptées par le Congrès d'Alberta

SOUMISSION A L'AUTORITE

Les Canadiens français de l'Alberta, réunis en congrès, expriment leur respect et leur soumission à l'épiscopat et à l'autorité civile dûment constituée.

CONTRE LA SECESSION

Etant donné que certaines gens ignorant nos traditions, notre passé et la nature de nos institutions nationales, ont prononcé dans certaines parties du pays des discours tendancieux, irréfléchis, propres à causer une fausse impression au dehors et à créer du malaise dans notre population, les Canadiens français de l'Alberta réunis en congrès annuel désirent protester contre ces menées qui pourraient devenir un danger pour le maintien de l'unité nationale du Canada. Les Canadiens français de l'Alberta veulent affirmer hautement leur attachement invincible à la Couronne britannique et leur loyauté inébranlable à la Puissance du Canada et aux institutions qui nous gouvernent.

RECONNAISSANCE DES SERVICES RENDUS

Le congrès de l'A. C. F. A. exprime sa reconnaissance à l'Exécutif, à l'organe de l'Association, la *Survivance*, et en particulier au président général pour l'aide efficace apporté durant l'année à la cause canadienne-française.

FIDELITE A LA LANGUE FRANÇAISE

Vu le prix de notre langue française, lien de toutes nos traditions préservatrices ;

Vu le danger trop réel d'anglicisation qui nous menace de toutes parts dans la plupart de nos milieux ;

Vu aussi la négligence trop commune, hélas ! de laisser parler l'anglais à nos enfants particulièrement dans les endroits publics ;

Nous, les chefs de foyers de langue française en Alberta, pères et mères de famille unis dans un commun effort, prenons la résolution bien déterminée de ne pas tolérer que nos enfants fassent usage d'une autre langue que la langue maternelle particulièrement au foyer. Nous prenons la ferme résolution de leur donner un parfait exemple dans notre propre conversation, en commençant par en bannir tout aglicisme.

JOURNAUX A ENCOURAGER

Etant donné l'importance d'un journal à tous points de vue : doctrine, langue, affaires, etc ;

Etant donné les résultats désastreux que produit la mauvaise presse : journaux jaunes, feuilles neutres ou anti-cléricales ;

Etant donné les dangers graves qu'ils offrent par leurs illustrations indécentes ou leurs doctrines pernicieuses, tant à la conservation de notre catholicisme, que de notre langue et de nos traditions :

Chacun de nous réunis ici en congrès, comme Canadiens français catholiques, prenons la résolution, dans la mesure de nos moyens, de combattre la mauvaise presse et d'encourager la bonne presse. Nous prenons la détermination de nous abonner, au moins, à un journal catholique de notre langue, et plus spécialement à l'organe de l'A. C. F. A., la *Survivance*. Nous nous efforcerons de le rendre de plus en plus intéressant en le renseignant sur les événements qui nous concernent, de travailler de toutes nos forces à sa diffusion en y abonnant nos amis et nos compatriotes qui ne le reçoivent pas.

TAUX DE TRANSPORT

Attendu que les Canadiens de l'Est qui viennent s'établir dans l'Ouest ont dans le passé payé, et encore actuellement paient un prix trop élevé pour leur transport dans l'Ouest ;

Attendu que les étrangers ont dans le passé bénéficié de taux de faveur pour leur transport sur nos chemins de fer ;

Il est résolu que le congrès fasse demande au gouvernement fédéral et aux compagnies de chemins de fer d'accorder aux Canadiens qui viennent s'établir dans l'Ouest au moins le même tarif de faveur que celui accordé aux étrangers depuis tant d'années.

MINISTRE CANADIEN-FRANÇAIS

Attendu que la coutume a toujours existé dans les différentes provinces du Canada, où il se trouve une minorité soit anglaise, soit française, de lui donner au moins un représentant dans le cabinet provincial ;

Attendu que le groupe canadien-français a eu un représentant dans les gouvernements précédents, mais n'en a pas actuellement, quoique notre groupe soit beaucoup plus considérable aujourd'hui ;

Il est résolu que l'Honorable premier ministre de la province soit prié de répondre à nos désirs en appelant le plus tôt possible l'un des nôtres à faire partie du cabinet actuel en Alberta.

COURS ABREGES

Le congrès prie l'exécutif de l'A. C. F. A. de s'entendre avec le ministère de l'agriculture pour que des cours abrégés d'agriculture soient donnés à Saint-Paul et dans les autres centres français durant le mois de mars prochain.

COMITE D'AGRICULTURE

Il est suggéré à l'exécutif de former à sa première réunion un comité chargé d'étudier les problèmes agricoles qui intéressent plus spécialement les Canadiens français. Ce comité devrait avoir le pouvoir de s'adjoindre des membres hors de l'exécutif.

DEUXIEME AGRONOME BILINGUE

Etant donné que M. J.-H. Tremblay, B. S. A., n'est pas en mesure de répondre toujours immédiatement aux nombreuses demandes de conférences agricoles qu'on lui fait :

Il est résolu de prier l'Hon. Geo. Hoadley, ministre de l'Agriculture, de nommer un deuxième agronome bilingue.

REMERCIEMENTS AU MINISTRE DE L'AGRICULTURE

Les délégués de l'A. C. F. A., réunis en congrès à Edmonton, désirent exprimer leurs sincères remerciements à l'Hon. ministre de l'Agriculture de l'Alberta, pour la nomination d'un agronome de langue française dans cette province.

AMENDEMENTS AUX STATUTS GENERAUX

L'article 38 des statuts généraux de l'Association a été amendé de façon à permettre aux présidents des cercles locaux d'assister aux délibérations de l'exécutif. Il se lit maintenant ainsi :

"Afin d'entourer les délibérations de l'Exécutif d'une discrétion raisonnable, seuls les membres de l'exécutif peuvent assister aux assemblées. Sur motion régulièrement adoptée par l'exécutif, toute autre personne pourra être admise. Cette motion n'est pas nécessaire dans le cas des présidents de cercles locaux."

COMITES REGIONAUX

Il est résolu que les comités régionaux ne pourront prendre aucune action sur une question d'ordre général sans avoir obtenu l'assentiment de l'exécutif central.

APPUI DE L'A. C. F. A.

Le congrès émet le voeu que les corps canadiens-français organisés ou non de l'Alberta qui ont des demandes ou des réclamations d'un intérêt général au point de vue national, à faire aux gouvernements ou autres autorités de soumettre ces demandes à l'exécutif de l'A. C. F. A., pour étude, de façon à empêcher l'épuisement de nos efforts dans des demandes non appuyées.

REMERCIEMENTS A M. J.-E. PRIMEAU

Au cours d'une des séances, le congrès a unanimement voté sur une proposition de MM. Alex. Mahé et Adrien Piquette, délégués du cercle Saint-Vincent, des félicitations et des remerciements chaleureux à M. J.-E. Primeau, de Saint-Paul, pour l'excellent travail et le dévouement sans relâche dont il a fait preuve à l'égard de l'A. C. F. A. et de la cause nationale.

x

Le jubilé de la Colombie anglaise

Victoria (Colombie anglaise). — Le Prince de Galles et son frère, le prince Georges, seront invités à prendre part aux fêtes du jubilé d'argent de la Colombie anglaise, l'été prochain ; c'est ce que vient de déclarer M. Réginald Mayward, député à la législature et président du comité d'organisation des fêtes. La célébration aura lieu au jour anniversaire de l'entrée de la Colombie anglaise dans la Confédération, le 20 juillet.

FEUILLETON DU "PATRIOTE"

De Toute Son Ame

Par René BAZIN

Suite

Le plateau d'argent, posé sur une table en bas du grand escalier, était caché, jusqu'à ses deux poignés ciselées, sous l'amas des petits cartons. Tous les quarts d'heures, on apportait une couronne de fleurs naturelles ou de perles.

Dans le salon jaune du premier, madame Lemarie, assise sur un pouf noire, regardait la porte par où était sorti, l'instant d'avant, maitre Lecanu, notaire de la famille.

L'appartement ne recevait que très peu de jour, d'un côté par les découpures des volets, de l'autre par l'entre-bâillement d'une porte ouvrant sur la chambre où le corps de M. Lemarié reposait, les mains jointes sur un cricifié, la tête livide, tirée, impérieuse encore. Deux religieuses, entre deux cierges, veillaient au pied du lit. On ne les voyait pas. Une lame de lumière sans obstacle, glissant sur la cire des parquets, unissait les deux pièces. On eût pu croire la chambre vide, s'il n'était venu de là par moment, un grillotis de rosaire, le bruit mou d'une couronne qu'on déposait sur une autre, et d'une fuite de pas savamment étouffés.

Madame Lemarié réfléchissait.

Quelqu'un entra. Elle reconnut le gros homme qui s'avançait à tâtons, ayant peur de heurter les meubles.

—C'est vous, Mourieux? Vous avez fait la déclaration?

—Oui, madame. J'attends vos ordres pour faire le reste, avec Victor. Le testament renferme-t-il quelque disposition relativement aux funerailles?

—Non, rien.

La vieille femme se tut, ramena ses bras sur sa jupe, et considéra ses mains qu'elle ouvrit toutes grandes, et qu'elle étendit, la paume en dehors, d'un geste d'abandon qui correspondait évidemment à une pensée de son âme primitive. Puis, fixant Mourieux:

—Vous me voyez deux fois triste, dit-elle. C'est bien ce que je croyais nous sommes très riches.

Mourieux grogna :

—Ca vaut mieux que la pauvreté.

Elle reprit, du même air pénétré:

—Pas toujours, Mourieux... De plus, maître Leceau m'apprend que mon mari m'a légué tout ce dont la loi lui permettait de disposer en ma faveur.

—Est-il possible? A vous?

Les sourcils broussailleux du marchand de fournitures se relevaient d'étonnement. Il ajouta:

—Ma foi, chère madame, vous m'en voyez surpris, oui, tout à fait, et... bien heureux.

—Moi je ne suis pas étonnée, Mourieux. Monsieur Lemarié se défiait de la prodigalité probable de son fils, qui n'a pas de métier. Il ne m'aimait pas, mais il m'estimait.

—Sans doute.

—Peut-être a-t-il pensé que s'était une... compensation. Les hommes les plus rudes ont quelquesfois des dessous de bonté. Enfin, sa volonté est formelle. J'hérite. Une fortune énorme.

Mourieux eut un geste d'assentiment.

Elle soupira, et dit:

—Mal acquise.

—Oh! madame.

—Je sais ce que je dis, Mourieux, et je dis mal acquise.

—Permettez! Une labeur opiniâtre, beaucoup d'intelligence, beaucoup d'intelligence, beaucoup d'esprit de suite... Monsieur Lemarié a gagné honorablement...

—D'après l'honneur courant et facile, oui, mon ami. Mais moi, je suis le témoin de la vie, vous savez, le seul vrai, celui qu'on ne trompe pas. J'ai vu venir l'argent qui m'arrive, et, bien avant de l'avoir en ma possession, j'ai souffert d'en user. Cruellement, croyez-moi? A la fin de l'Empire, vous n'étiez pas là, quand nous faisions des inventaires de deux cent francs avec des conserves de dixième qualité, fabriquées pour les marines étrangères et que les agents déclaraient excellentes, parce que... vous comprenez, n'est-ce pas? Et en même temps, et plus tard, et toujours, vous n'étiez pas là, quand les ouvriers députés par leurs camarades venaient au bureau, et ici même, au-dessous de nous, — que j'ai entendu de fois ces scènes-là! — se plaindre de ne gagner que des salaires notoirement insuffisants, mais qui ne changeaient pas, parce que nous possédions presque un monopole. Vous n'avez pas connu les réponses brutales, ni les congédiements sans autre motif qu'une réclamation, ni les discours des employés stylés pour faire entendre à des malheureux qui s'étaient blessés que l'accident n'engageait pas la responsabilité de l'usine. Nous les avons en titres de rente, ces économies-là!... Et les misères morales, celles qu'on a voulues, celles qu'on a tolérées, et les autres qu'on aurait pu connaître! Ah! ces murs maudits de la fabrique, que j'ai pleuré de fois en les regardant! Tenez cette nuit, quand j'ai appris qu'ils brûlaient, ma première pensée a été: tant mieux!

Après un intervalle, pendant lequel sa poitrine essoufflée se calma un peu, madame Lemarié reprit, avec son expression de placidité habituelle:

—C'est inutile que j'insiste sur la démonstration? Vous me dispensez?

—Oui, dit naïvement Mourieux, j'ai beaucoup connu Lemarié, vous comprenez, et, sans approuver tout.

—Je ne dis pas cela pour le plaisir de l'accuser, mon bon ami, mais pour vous prévenir d'une résolution. Cette fortune m'est odieuse. Je l'accepte pour qu'elle soit bien dépensée: j'en donnerai autant que je pourrai? voilà.

L'homme tourna la tête, instinctivement, du côté de la chambre, comme si l'autre eût pu entendre de telles paroles. Le bruit d'une couronne de perles qu'on déplaçait tomba dans le silence du salon, et affirma que l'heure présente était bien à la femme qui venait de parler. Mourieux, saisi d'une émotion qu'il était incapable de ne pas traduire en acte, se leva, tendit la main, et dit:

—Faites-moi l'honneur de me donner la main, madame Lemarié. Ce que vous dites là peut être exagéré, mais c'est tout de même joliment bien!

—Vous m'aiderez mon cher Mourieux. Je ne saurais pas employer toute seule cet argent. C'est si difficile! J'aurai besoin de vos conseils.

Il restait debout près d'elle, admirant cette femme qui se révélait à lui, soudainement.

—Est-ce que Victor est informé?

—Des clauses du testament? Oui, il était là.

—Et du reste?

—Je lui en parlerai à la première occasion, discrètement, comme on peut le faire à un fils. Je le crois capable de comprendre. Et vous? Vous rappelez-vous ce qu'il disait, devant son père, au jardin?

—Oui, ce qu'il disait...

—Vous doutez de lui? Il a tant d'affection pour vous!

—Madame, répondit le bonhomme en détournant la question, je suis trop vieux pour entreprendre quelque chose. Il y a beaucoup de misère partout; il y en a dans la mode, dans la couture, que je connais bien, mais il vous faudrait, pour vous renseigner et vous aider, quelqu'une de nos jeunes filles, une comme il s'en trouve, intelligente, fine, qui sache les dessous du métier...

—Vous m'aviez parlé, dans le temps, de mademoiselle Madiot?

—C'est vrai. Si elle voulait bien! En voilà une!

—Elle va venir tout à l'heure, dit tranquillement madame Lemarié.

Et, comme Mourieux faisait un mouvement, étonné qu'en un pareil jour elle eût d'abord songé à cela :

—Ne vous méprenez pas, dit-elle. Je n'ai pas la moindre intention de parler de ces questions, en ce moment, avec mademoiselle Madiot non: il s'agit de tout autre chose.

L'expression d'énergie, de révolte contre un long passé d'abaissement reparut sur son visage.

—Il s'agit d'une injustice qui a été commise vis-à-vis des Madiot. Il faut la réparer tout de suite, parce que ce sont des pauvres. On me le refusait, hier. Et j'ai hâte de faire oublier ce qui fut trop dur dans le passé.

La porte s'ouvrit. Le valet de chambre demanda:

— Madame, on vient de chez madame Clémence, pour essayer des chapeaux.

—C'est bien, faites monter.

Lorsque le domestique eut disparu:

—Je suis plus malheureuse que d'autres, mon cher Mourieux, parce que j'étais née pour une situation médiocre, et que me voici en face de devoirs bien difficiles à connaitre et à remplir. Donnez-moi le bras.

Elle se leva, et Mourieux la conduisit jusqu'au bout du vestibule, près de la rampe de l'escalier. Là, il prit congé. Elle vit, en même temps, descendre son vieil ami, le dos voûté, la tête encore plus penchée sur l'épaule gauche que de coutume, et monter deux formes sveltes, qui se dégageaient de l'ombre du péristyle de glaïeul rose. C'étaient Henriette et Marie. Marie marchait la dernière, et portait trois boites rondes. Madame Lemarié cherchait à deviner laquelle était cette Henriette Madiot. Etait-ce celle qui tendait à peine du genou sa robe serrée dans sa main droite, et qui montait, comme sans effort, dans la lumière? A cause des bords des chapeaux, les visages étaient cachés.

Henriette arriva là en inconnue. Toute sa pensée, en entrant, avait été: "Comme c'est beau ici!" Madame Lemarié, de son côté n'éprouvait et ne pouvait éprouver qu'une curiosité sympathique, à l'endroit de cette ouvrière dont on lui avait vanté la grâce fine et l'esprit. Cependant la sympathie s'aviva, lorsque, bien en face, dans la dernière volée du bel escalier de pierre, madame Lemarié vit se découvrir, peu à peu, le visage d'Henriette, le menton d'abord et le cou nacré d'une blonde, la bouche mince, le nez petit et droit, les yeux enfin, les yeux étoilés d'or, qui se levèrent, et l'aperçurent. La vieille dame songea: "Qu'elle est jolie!" Surtout, elle reconnut en elle, avec une émotion que la vie lui avait souvent donnée, la jeune fille, celle qui possède le charme infini et fragile, celle que tiennent à leur gauche les mères heureuses.

Cela la fit se détourner brusquement, sans dire un mot.

—Est-elle laide! dit tout bas Marie. C'est elle qui est si riche?

Derrière madame Lemarié, elles pénétrèrent dans une chambre tendue d'étoffe gros bleu, qui ouvrait sur la cour.

Les fenêtres n'étaient pas fermées.

—Voici les chapeaux que vous avez demandés, madame, dit Henriette à madame Lemarié qui s'était mise à contre-jour: voulez-vous que mademoiselle les essaye devant vous, d'abord?

Sur un "oui" à peine prononcé, Henriette releva sa voilette, et se pencha au-dessus des cartons que son amie avait posés à terre, puis, comme le noeud du couvercle était difficile à défaire, s'agenouilla.

—Veuillez me pardonner, dit-elle, les cordons sont noués.

—Ne vous hâtez pas, mademoiselle, prenez votre temps. Je ne suis pas une grande dame, moi.

—Nous avons trois modèles, madame, qui ne diffèrent guère que par la richesse du plissé... Voici le plus simple... Placez-vous bien dans le jour, mademoiselle Marie, aplatissez vos cheveux...

L'ouvrière en parlant s'était redressée, d'un mouvement souple, tenant entre deux doigts la capote de crêpe noir, que soulignait un bandeau de crêpe blanc. Elle la posa sur la tête de l'essayeuse, avec une sûreté parfaite, ni trop en avant ni trop en arrière, attire quelques mèches noires sur les tempes et imita les bandeaux d'une vieille femme, piqua une épingle, fixa l'édifice, puis interrogea:

—Est-ce ce genre-ci?

Elle s'aperçut que madame Lemarié ne faisait aucune attention au chapeau, et n'avait pas quitté des yeux, au contraire, la garnisseuse de madame Clémence, l'employée de la mode que la plupart des clients ignoraient en pareille occasion. Elle fut surprise. On s'occupait d'elle. On lui marquait une espèce d'admiration qui la fit sourire. Et il y eut un remerciement dans ce sourire de jeunesse flattée. Mais elle réprima si vite cette manifestation d'un sentiment personnel, qui devait être déplacé.

—Désirez-vous, reprit-elle, que nous essayions une seconde forme?

La veuve du riche industriel était évidemment une personne singulière, elle demanda:

—Vous êtes toute jeune, mademoiselle, quel âge avez-vous?

—Vingt-quatre ans, madame.

—Vous avez beaucoup travaillé, déjà?

—Sans doute, madame, depuis mon enfance.

—Et votre métier vous plait, j'en suis sûre? Vous devez être adroite. La maison où vous êtes vous occupe toute l'année, n'est-ce pas? Vous n'avez pas de morte-saison?

Henriette, comme toutes les jeunes filles de la mode, avait une sorte d'orgueil professionnel, qui l'empêchait de se plaindre. Elle était, de plus, trop foncièrement peuple, par toute sa vie, pour ne pas être en garde contre la pitié et contre les questions d'une autre classe. Elle répondit, froidement:

—Non, madame, pas moi, je ne manque de rien.

Les rides qui cernaient les joues de madame Lemarié se creusèrent un peu. De son air d'extrême bonté, qu'il fallait une émotion bien vive pour altérer, elle considéra un moment ces deux jeunes filles, l'une droite, élégante, presque hautaine l'autre évidemment indifférente et si singulière sous la capote de deuil. Puis, sans se fâcher, elle dit:

—Je suis heureuse, mademoiselle, qu'il ne vous manque rien. A moi, il me manque beaucoup de choses, notamment ceci; il y a eu, n'est-ce pas, des questions d'intérêt entre votre oncle et monsieur Lemarié?

—Oui, madame... Elles sont, je crois... réglées.

—Précisément, elles ne le sont pas selon mon désir. Vous voudrez bien annoncer à votre oncle qu'à titre de très ancien ouvrier de la maison, il lui sera servi une retraite de cinq cents francs par an.

Henriette fut un moment interdite. Elle devint toute rouge. Les larmes lui montèrent aux yeux.

—Ah! madame, qu'il va être heureux! Que je vous remercie pour lui! Il n'y comptait plus... Je ne sais pas comment vous dire...

(A suivre.)

Prince-Albert

— M. Gareau, chroniqueur pour le club, nous est revenu de ses vacances passées chez ses parents. Bienvenue au camarade !

x x x

— Nous avons eu notre assemblée dimanche dernier dans les ateliers du *Patriote*. Vu l'absence de M. le président, Mlle A. Houle, vice-présidente, occupait la chaise.

Après tous les rapports donnés, il a été décidé d'organiser une partie de *golfette* dans la *Canada Bldg* pour le 24 courant, qui se composerait de deux équipes. N'oubliez pas cette date, car il y aura certainement grande concurrence.

RESULTAT DES PARTIES DU 12 FEVRIER

National	765	633	552	1950
Etoiles	561	534	473	1568
Bengals	601	669	643	1913
Lionceaux	535	761	584	1680
As	600	685	723	1928
Courageux	593	642	736	1971

Les héros de la soirée furent MM. R. Pelland et J.-A. Béliveau, avec 538 et 537 points respectivement.

POSITION DES EQUIPES

Equipes	G.	P.	P.
Courageux (Gareau)	14	10	28
Bengals (Rousseau)	14	10	28
National (Fournier)	14	10	28
Lionceaux (P. Jutras)	13	11	26
As (J.-A. Béliveau)	11	13	20
Etoiles (Touchet)	6	18	12

— Le club de quilles du *Patriote*, composé du R. P. Valois, O. M. I., et de MM. Béliveau, Boyte, Robert et Gareau, a gagné ses trois parties contre les Wanderers. L'équipe du *Patriote* est maintenant à la tête de la ligue pour la deuxième série. Continuez le *Patriote* !

— Dans la *Church Hockey League* l'équipe juvénile du Sacré-Coeur a battu celle de l'église Baptiste par 4 à 1. Sylva Ménard fut le héros de la partie enregistrant 3 des quatre points comptés par son club.

x

L'église Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa

L'église Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa — paroisse des RR. PP. Dominicains — que le feu a détruite dans la nuit du 7 au 8 février, datait de 1883 et avait été réparée il y a quelque temps. On y avait installé de magnifiques orgues ; l'autel, en marbre et or, valait vingt mille dollars.

Grâce au fait que durant la nuit tragique les religieux vinrent comme d'habitude réciter matines dans la salle du chapitre, le feu fut découvert à temps pour éviter qu'il y eut des pertes de vie. Une partie du monastère a été détruite, mais on a eu le temps de prévenir les religieuses qui y habitaient.

Les pertes dépassent le demi-million. Il y a $ 180 000 d'assurances sur l'église et $ 100 000 sur le monastère.

En attendant la reconstruction, les services religieux se font dans la salle paroissiale, qui n'a pas été atteinte.

LA RECONSTRUCTION

Il n'y avait aucune dette sur l'église Saint-Jean-Baptiste, déclare le R. P. Dion, curé de la paroisse. Ce religieux annonce que la reconstruction de l'église et les réparations du couvent, qui commenceront immédiatement, coûteront $ 500 000. Les ruines de l'église seront déblayées dès que le règlement des assurances aura été fait.

Le R. P. Langlais, provincial, est arrivé de Montréal, accompagné du R. P. Marion, de Fall-River (Massachussetts). Les novices d'Ottawa iront au noviciat de Saint-Hyacinthe, en attendant la fin des réparations, au couvent. Les novices et les religieux ont été les hôtes de plusieurs paroissiens de Saint-Jean-Baptiste. M. Louis Côté, député provincial d'Ottawa-Est, a offert des sympathies aux religieux, au nom de l'Hon. Maurice Dupré, solliciteur général.

SYMPATHIE DE LORD ET LADY WILLINGDON aux DOMINICAINS

Lord et Lady Willingdon, l'ancien gouverneur général du Canada et sa charmante épouse, s'associent aux paroissiens de Saint-Jean Baptiste et au diocèse d'Ottawa, si cruellement affligé par le désastreux incendie de dimanche.

Dans un câblogramme adressé à la légation apostolique d'Ottawa, M. Mieville, secrétaire, exprimait les sentiments suivants :

"A S. Ex. le Délégué apostolique, Ottawa (Ontario).

"Lord et Lady Willingdon ont été très affligés au sujet du désastreux incendie et ils envoient leur plus profonde sympathie. Me permettez-vous d'ajouter mes sincères condoléances."

(Signé) MIEVILLE, secrétaire.

Le message fut reçu à la légation. S. Ex. Mgr Andrea Cassulo s'empressa de le transmettre aux Pères Dominicains.

x

A L'ETRANGER

ROME. — Le marquis Raneiro Paulucci de Calboli, l'un des principaux instruments qui ont cimenté la paix entre l'Italie et l'Espagne, est mort d'une pneumonie il y a quelques jours.

x x x

PARIS. — Le programme de construction navale de 1931, déposé sur le parquet de la Chambre française par le comité naval comprend une construction de 42 mille tonnes. Il prévoit un croiseur de 23 333 tonnes, un croiseur de 7 000 tonnes et un sous-marin de 2 500 tonnes.

x x x

LONDRES. — Alfred Smith, membre du parti travailliste au parlement anglais, jadis chauffeur d'automobile dans les rues de New-York, vient de mourir. Il était député de Sunderland. La vacance du siège porte à quatre le nombre des élections partielles nécessitées par l'absence de représentation. Les circonscriptions sont les suivantes : Sunderland, East Islington, Fareham et Pontypridd.

x x x

LONDRES. — Le parlement anglais a accepté une résolution libérale pour aider les sans-travail dont le nombre augmente d'une façon très inquiétante.

x x x

LONDRES. — Sir Charles Parsons, l'inventeur de la turbine à vapeur, est mort il y a quelques jours, au cours d'une expédition dans l'ouest des Indes.

x x x

MOSCOU. — Gleb Kryhizanovs, reconnu comme l'auteur du plan d'industrialisation de Russie soviétique en cinq ans, a été démis de la vice-présidence de la commission du plan de l'Etat et nommé membre du conseil suprême économique.

Beatty et l'Agricultural Credits Corporation

Winnipeg. — M. E.-W. Beatty, président du Pacifique Canadien, a fait un long discours, à l'occasion du 50ème anniversaire de l'émission de la Charte à la compagnie du C. P. R., sur l'organisation et le maniement de la nouvelle *Agricultural Credits Corporation*, qui met $ 5 000 000 pour promouvoir la culture mixte chez les fermiers de l'Ouest, tel qu'annoncée par Bennett à Régina en décembre dernier.

Au cours du discours, l'orateur dit que cette nouvelle initiative doit être mise à exécution de telle façon qu'elle ne soit pas un nouveau fardeau sur les épaules du fermier par des droits et intérêts... mais un moyen de faciliter une production moins coûteuse.

Il est d'avis d'imiter en cela le système du Minnesota. On devrait adopter la clause minimum et maximum des Etats-Unis de $ 200 à $ 1 000.

En réponse à certaines accusations de l'Ouest contre l'Est, il affirma que l'Est désirait aider leurs frères de l'Ouest d'une façon pratique, en trouvant des capitaux suffisants pour prêter aux fermiers des Prairies à des conditions raisonnables.

x

EN ESPAGNE

Madrid. — L'Espagne se prépare à un changement dans sa vie constitutionnelle. Pour la première fois depuis le premier septembre 1923, les garanties constitutionnelles ont été restaurées et des élections parlementaires auront lieu bientôt.

Un décret signé par le roi Alphonse, publié dans la Gazette officielle, fixe au premier mars le jour de l'élection des députés, et le 15 mars comme jour d'élection des sénateurs. Le roi lui-même présidera à l'ouverture du Parlement le 25 mars.

Le décret restaure aussi les vieilles garanties constitutionnelles, supprime la censure de la presse, redonne la liberté d'écrire et de parler, la liberté de tenir des assemblées légales et la liberté d'organiser des asssociations religieuses ou politiques pendant la période des élections.

x

La royauté ou la dictature

Madrid (Espagne). — L'Espagne vit une heure critique qui fera époque dans son histoire. La couronne du roi Alphonse est en danger. La guerre civile est imminente. Des canons sont braqués sur Madrid. Les forces militaires de la ville sont au guet.

L'Espagne sera-t-elle gouvernée par un roi ou un dictateur ? Voilà où les Espagnols ne s'entendent point.

Melquiadez Alvarez, chef du parti réformiste, a décliné l'honneur de la présidence du cabinet. José Antonio Guerra, à la demande du roi, a essayé de former un gouvernement libéral. Sa tentative a échoué.

x

L'Espagne maintient la monarchie

Malgré l'ardeur du mouvement républicain et ses efforts pour renverser la monarchie, il semble que cette dernière survivra à la crise. Ce fut un geste audacieux que fit le roi Alphonse, lundi dernier, quand il invita Jose Sanchez Guerra, un de ses plus forts antagonistes, à former un gouvernement. La confiance au roi fut immédiatement rétablie.

D'après les dernières nouvelles, malgré quelques émeutes vite réprimées aux cris de « Viva el rey », auxquels les monarchistes répondent *Viva el rey*, l'ordre se maintient sans trop d'intervention de l'armée.

Ce matin, 18 février, après une longue conversation avec le roi, le docteur Julio Wais, ministre des Finances dans l'ancien gouvernement, annonçait qu'un nouveau cabinet de coalition monarchique est en train de se former, probablement sous la direction du général Berenguer, qui avait dû démissionner la semaine dernière.

x

L'ARMEE FRANCAISE

Paris. — Le maréchal Pétain, défenseur de Verdun, est devenu le chef de la défense aérienne de tous les territoires français. La nomination a été officiellement signée par le président Doumergue après une réunion du conseil des ministres.

Le maréchal, qui a 75 ans, avait demandé d'être relevé de ses fonctions de vice-président du Conseil supérieur de la Guerre et d'inspecteur général des armées, et le gouvernement a accepté la demande.

Le général Weygand, chef d'état major général et l'ancien bras droit du maréchal Foch, succède à Pétain comme vice-président du Conseil de la Guerre, un poste qui lui donne le rang de deuxième militaire de la France. Le général Gamelin remplace Weygand comme chef d'état-major et le général Bineau devient assistant chef et inspecteur général des armées.

x

SOUS LA COUPOLE

Suite de la première page

voir pour encourager cette industrie.

A la dernière session, la législature vota un crédit de $ 1 000 000 pour l'acquisition ou construction d'usines et lignes d'électricité. On nous demande encore $ 200 000 pour compléter. De 1905 à 1930 la province fit l'acquisition de 55 milles de force électrique, avec 11 centres. Aujourd'hui elle possède 1 157 milles de force et fournit de l'électricité à 106 centres urbains.

LE DEFICIT DE CREMERIES

Le trésorier provincial expliqua comment les *Saskatchewan Cooperative Creameries* dont le gouvernement a maintenant plus de la moitié des actions, ont perdu $ 75,807.36 durant 1930. Il attribua cela à deux causes principales : la baisse des prix du beurre, la baisse des moyens d'achat chez le peuple canadien. Le traité avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, permettant l'importation à des prix défavorables à nos producteurs, est une troisième cause.

Une compagnie de Winnipeg a été chargée d'estimer la valeur des *Cooperative Creameries*. Quand le rapport sera déposé, le gouvernement sera mieux à même de décider comment traiter la question.

LES PERMIS DE LIQUEUR

Le gouvernement se propose d'adopter le système en usage dans d'autres provinces ; les permis pour achat de boissons alcooliques sur les bases suivantes :

1o Permis d'achat de vin et de liqueurs fortes, pour un an, $2.00;

2o Permis pour servir vin et liqueurs à un banquet, pour un an, $2.00 ;

3o Permis pour un seul achat, 50 cents ;

4o Le permis ne sera pas nécessaire pour achat de bière.

De ces permis le gouvernement escompte un revenu annuel de $ 200 000 ; il pense que ce sera moins onéreux sur le public que d'imposer des taxes, aujourd'hui impossibles, sur les choses nécessaires à la vie.

ACTIF ET PASSIF

M. McConnell dit que l'actif de la province s'élève à $ 127 000 000, tandis que le passif n'est que de $ 83 000 000.

LE FONDS SCOLAIRE

M. McConnell rappela que durant l'administration des ressources naturelles par le fédéral, un fonds fut créé par la vente de certaines terres et connu sous le nom de *School Lands Fund*. Au premier octobre dernier, ce fonds montait à $ 37 519 845 et se divisait comme suit : $ 19 165 395 en comptes payables pour ventes de terres ; $ 17 724 000 en debentures du Dominion à 5 pour cent et $ 170 450 en caisse.

PATTERSON ATTAQUE LE BUDGET

Le lendemain du discours de l'Hon. McConnell, M. W.-J. Patterson, libéral, député de Pipestone, et autrefois trésorier provincial, se récria contre le budget tel que présenté. Il appela l'année courante *the greatest spending year* et dit que ces dépenses extraordinaires et inouïes manquent de sagesse et ne sont pas admissibles dans les conditions présentes.

Il prédit un gros déficit pour cette année et l'année prochaine, le gouvernement n'ayant prévu aucune appropriation pour assistance aux écoles, pour semences et secours aux besogneux.

Quant au département des téléphones, M. Patterson dit qu'il était en bon ordre, malgré les accusations contre l'ancienne administration. L'an passé, le gouvernement était très occupé à accuser ceux qui l'avaient précédé ; cette année il est occupé à se défendre.

M. Patterson concède que les temps sont difficiles, mais il y en a déjà eu d'autres. Les temps difficiles demandent des hommes d'habileté : le gouvernement d'aujourd'hui n'en a pas.

DEFENSE DU GOUVERNEMENT

L'Hon. J.-A. Merkley, ministre des chemins de fer, du Travail et des Industries, se leva après M. Patterson et prit la défense de son gouvernement, fit valoir ce qui a été fait pour réduire les frais de transport, les améliorations et extensions des lignes de force électrique et dit que la situation industrielle de la province devient meilleure.

DEUX MILLIONS DE DOLLARS POUR LES CHOMEURS

A date, un peu plus de deux millions de dollars ont été consacrés à fournir de l'emploi aux chômeurs, dit l'Hon. J.-A. Merkley à la législature jeudi dernier. De cette somme, $ 591 314 ont été déboursés par la province, $ 622 406 par le fédéral et $ 866 669 par les municipalités.

M. Merkley est en faveur de l'assurance de chômage et donna une idée de ce qu'est cette assurance en certains autres pays. Il attribue dans une large mesure le chômage actuel à l'administration précédente qui laissa venir en Canada, durant 1928-1929, 330 000 immigrants. Les moissonneuses combinées ont déplacé 25 000 ouvriers.

COMMISSIONER OF MENTAL HEALTH

Le vendredi 13 février, le docteur F.-D. Munroe, ministre de la Santé publique, annonça à la législature que le docteur J.-W. McNeill, actuellement surintendant de l'hôpital des aliénés à North Battleford, est nommé *commissioner of mental health* pour la Saskatchewan. Il assumera ses nouvelles fonctions le premier mars.

Le docteur Munroe annonça aussi que des cliniques mentales pour les enfants vont être établies en Saskatchewan, sous la direction du professeur S.-R. Laycock. Il dit qu'il y a plus de 8 000 filles et garçons dans les écoles de la province qui seront tôt ou tard dans les asiles d'aliénés, si on ne leur donne pas un traitement préventif.

ALLOCATIONS AUX MERES

Après avoir parlé des moyens que prend le gouvernement contre cette maladie des yeux (très générale et contagieuse) que l'on appelle trachoma, des salles ouvertes dans l'hôpital général de Régina, pour les cas de psychopathie, de la pasteurisation du lait, de l'inspection des hôtels au point de vue sanitaire, le docteur Munroe en vint à la question des allocations aux mères de famille. Au premier janvier 1931, 2 107 mères recevaient une allocation. Ce qui coûte à la province $ 46 240 par mois.

RESPONSABILITES GOUVERNEMENTALES

Lundi dernier, M. C.-M. Dunn, député libéral de Phaesant Hills, donna à la législature un discours d'une heure, au cours duquel il blâma le gouvernement de faire poser par un simple membre la motion du *Pool* cent pour cent, disant que le gouvernement n'a pas le courage de ses responsabilités. Il trouve aussi que l'administration a fait des dépenses extravagantes et que c'est en Saskatchewan, non pas au Manitoba, qu'il fallait acheter du foin.

De son côté, l'Hon. W.-W. Smith, conservateur, ministre sans portefeuille et député de Swift Current, exprima sa désapprobation des critiques lancées contre le gouvernement, spécialement en ce qui concerne les dépenses. D'après lui, on pourrait se dispenser des services de certains fonctionnaires : mais si on les renvoie cela ne fera qu'accentuer le chômage et susciter de nouvelles demandes de secours.

LE CHEF DE L'OPPOSITION

Prophétisant qu'au 30 avril 1931 la dette publique de la Saskatchewan sera de $ 25 000 000 plus élevée que lorsque les libéraux quittèrent le pouvoir, M. J.-G. Gardiner, chef de l'opposition, condamna violemment l'administration financière du gouvernement actuel, dans un discours qu'il donna hier soir sur le débat du budget.

M. W.-O. Fraser, député conservateur de Souris, se dit ne pas être opposé au *Pool* du blé, mais ne le veut pas obligatoire.